

POISSONS APPÂTS

**Résultats du sondage sur l'utilisation
des poissons appâts par les pêcheurs
sportifs au Québec et sur leurs
préoccupations concernant
les espèces aquatiques
envahissantes**



Équipe de réalisation

Rédaction :

Yves Paradis, Direction de l'expertise sur la faune aquatique

Catherine Brisson-Bonenfant, Direction de l'expertise sur la faune aquatique

Collaborateurs :

Amélie Bérubé, Direction de la gestion de la faune Saguenay–Lac-Saint-Jean

Philippe Brodeur, Direction de la gestion de la faune Mauricie–Centre-du-Québec

Chantal Côté, Direction de la gestion de la faune Lanaudière-Laurentides

Alain Fort, Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue

Anne-Marie Gosselin, Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais

Daniel Hatin, Direction de la gestion de la faune Estrie-Montréal-Montérégie-Laval

Mathieu Morin, Direction de la gestion de la faune Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Louise Nadon, Direction de la gestion de la faune Lanaudière-Laurentides

Daniel Poirier, Direction de la gestion de la faune Côte-Nord

Sylvain Roy, Direction de la gestion de la faune Estrie-Montréal-Montérégie-Laval

Isabel Thibault, Direction de l'expertise sur la faune aquatique

Coordination :

Martin Arvisais, chef de service, Direction de l'expertise sur la faune aquatique

Référence à citer :

PARADIS, Y. et C. BRISSON-BONENFANT (2017). *Résultats du sondage sur l'utilisation des poissons appâts par les pêcheurs sportifs au Québec et sur leurs préoccupations concernant les espèces aquatiques envahissantes*, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, 22 p. et 6 annexes.

Dépôt légal

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN: 978-2-550-78739-6 (imprimé)

ISBN (PDF) : 978-2-550-78740-2 (PDF)

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Internet

mffp.gouv.qc.ca

Note au lecteur

Le sondage sur l'utilisation des poissons appâts par les pêcheurs sportifs au Québec et sur leurs préoccupations concernant les espèces aquatiques envahissantes a été réalisé du 22 novembre au 22 décembre 2016. Lors de la réalisation du sondage, l'utilisation des poissons appâts vivants en hiver était autorisée dans quatre zones de pêche (partie de la zone 7 comprise entre les routes 132 et 138, ainsi que dans les zones 8, 21 et 25), alors que leur utilisation en été était interdite partout au Québec. L'utilisation des poissons appâts morts en été et en hiver était également autorisée dans différentes zones de pêche du sud-ouest de la province (voir carte annexe 1).

Il est à noter qu'une nouvelle réglementation concernant l'utilisation des poissons appâts est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017. Il est dorénavant interdit d'utiliser des poissons appâts vivants en tout temps et interdit d'utiliser des poissons appâts morts en saison estivale, et ce, partout au Québec. L'utilisation des poissons appâts morts en saison hivernale demeure permise dans les zones de pêche du Québec où cette pratique était déjà autorisée (annexe 1).

Dans ce rapport, les termes courants « hiver » et « été » sont utilisés pour définir les saisons de pêche. Pour une définition légale de ces saisons en fonction des différentes zones de pêche du Québec et pour obtenir l'information complète relative aux règles applicables aux poissons appâts, consultez le site suivant :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/regles-generales/poissons-appats.asp>.

Résumé

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a réalisé un sondage auprès des pêcheurs sportifs du Québec du 22 novembre au 22 décembre 2016. Ce sondage visait à renforcer les connaissances sur les habitudes des pêcheurs quant à l'utilisation des poissons appâts, à connaître leurs opinions en regard de différentes modalités de gestion relatives à l'utilisation de ce type de leurre et à connaître leurs préoccupations concernant les espèces aquatiques envahissantes (EAE).

Au total, 2 760 personnes ont répondu au sondage. Globalement, 65 % des répondants ont déclaré avoir utilisé des poissons appâts pour la pêche sportive au cours des trois dernières années. Les espèces recherchées par les utilisateurs de poissons appâts sont, par ordre d'importance, le doré, le touladi (été seulement), le brochet et la perchaude. Parmi les utilisateurs de poissons appâts morts en été, peu de pêcheurs (13 %) utilisent exclusivement ce leurre. À l'opposé, la pêche hivernale avec des poissons appâts vivants tend à être pratiquée plus intensivement là où ce leurre était autorisé au moment du sondage. Chez cette clientèle, 46 % des utilisateurs de poissons appâts vivants en hiver utilisent exclusivement ce type de leurre. En ce qui concerne l'adhésion aux différentes modalités de gestion, 60 % des répondants se disent favorables ou indifférents à l'interdiction d'utiliser des poissons appâts morts en été. En ce qui concerne l'utilisation des poissons appâts vivants à la pêche hivernale, 64 % sont favorables ou indifférents à leur interdiction. Cependant, l'adhésion des répondants aux différentes modalités de gestion proposées est très contrastée selon le type de pêcheurs (utilisateurs vs non-utilisateurs de poissons appâts). Globalement, les non-utilisateurs de poissons appâts sont favorables à des restrictions, et ce, peu importe la modalité de gestion proposée. À l'opposé, les utilisateurs de poissons appâts sont défavorables à des restrictions visant ce type de leurre. Afin de faire connaître les techniques de pêche alternatives aux poissons appâts, une présentation de celles-ci est jumelée au présent rapport. À ce chapitre, l'utilisation de techniques de pêche alternative comme la dandinette munie d'un leurre artificiel ou d'un méné mort, représente des perspectives intéressantes pour le maintien, le développement et la mise en valeur de la pêche hivernale.

Introduction

Les poissons appâts sont utilisés pour la pêche sportive, dans certaines zones de pêche du Québec, depuis de nombreuses années (Mongeau, 1985). Cette pratique consiste à attacher à un hameçon un poisson de petite taille, souvent appelé « méné ». Ce type de leurre naturel est généralement utilisé, à tort ou à raison, pour augmenter le succès de pêche. La réglementation québécoise sur les poissons appâts encadre cette pratique en faisant une distinction entre les saisons de pêche (été vs hiver) et l'état des poissons appâts (mort vs vivant). Ainsi, les modalités de gestion entourant l'utilisation des différents types de poissons appâts peuvent différer quant à la pêche hivernale et à la pêche en eau libre en période estivale.

Les poissons appâts (morts ou vivants), leur eau de transport ainsi que leur exploitation commerciale sont reconnus comme étant des vecteurs de propagation d'EAE et d'organismes pathogènes (virus, bactéries et parasites; Magnan, 1988; Litvak et Mandrak, 1993; Drake et Mandrak, 2014; Kilian et coll., 2012; Marcogliese et coll., 2016). Cette propagation s'effectue généralement à l'insu des pêcheurs eux-mêmes qui ne peuvent détecter ces organismes, parfois invisibles à l'œil nu, ou encore reconnaître certaines EAE dont l'identification demeure parfois difficile.

Au fil des années, plusieurs resserrements réglementaires ont été instaurés au Québec afin d'encadrer et de réduire les risques associés à l'utilisation des poissons appâts pour la pêche sportive (voir historique réglementaire à l'annexe 2).

Bien que la popularité de l'utilisation des poissons appâts ait été quantifiée pour quelques secteurs de pêche (Hart et coll., 1983; Tremblay et Dumont, 1990), peu d'information récente est disponible quant à l'utilisation de ce type de leurre à l'échelle provinciale. Afin d'actualiser ces connaissances, le MFFP a réalisé un sondage auprès des pêcheurs sportifs du Québec (utilisateurs ou non de poissons appâts). Ce sondage avait pour objectif de documenter les habitudes des pêcheurs quant à l'utilisation des poissons appâts, de connaître leur opinion en regard de différentes modalités de gestion relatives à l'utilisation de ce type de leurre et de documenter leurs préoccupations concernant les EAE. Ce rapport présente les principaux faits saillants de ce sondage.

Méthodologie

Le sondage a été réalisé du 22 novembre au 22 décembre 2016 en utilisant le site de sondage en ligne SurveyMonkey© (<https://fr.surveymonkey.net/>). Le questionnaire a été élaboré par les biologistes et les techniciens de la faune du MFFP en partenariat avec les membres de la Table nationale de la faune (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/partenaires/index.jsp>). Le questionnaire utilisé pour l'enquête est présenté à l'annexe 3. Le sondage a été conçu pour s'adresser aux pêcheurs sportifs de toutes les régions du Québec, qu'ils soient utilisateurs ou non de poissons appâts. Des branchements conditionnels (une fonctionnalité qui modifie, en fonction de la réponse donnée à la question en cours, la question qui s'affichera ensuite) ont été intégrés au questionnaire, car certaines questions s'adressaient spécialement aux utilisateurs

ou aux non-utilisateurs de poissons appâts (le groupe de pêcheurs ciblés pour chacune des questions est précisé à l'annexe 4). Le questionnaire était disponible en version électronique et en français seulement.

Afin de faire connaître le sondage et d'inciter les pêcheurs à y répondre, un communiqué de presse a été publié par le MFFP le 22 novembre 2016. De plus, une campagne de promotion a été effectuée sur la page d'accueil du site Web du MFFP, sur le site Facebook du Ministère et par l'entremise de courriels de sollicitation transmis à des partenaires fauniques.

Il est important de noter que le terme « poissons appâts » utilisé dans le sondage ne désigne que les petits poissons (communément appelés « ménés ») et l'éperlan arc-en-ciel. Les autres types d'appâts naturels tels que la sangsue, le ver de terre, les crustacés (notamment les écrevisses et les crevettes), les mollusques, les animaux marins et leurs parties ainsi que les œufs ne sont pas inclus dans la désignation : « poissons appâts ». Cette précision était mentionnée aux répondants dans la préface du sondage (annexe 3).

Certaines questions du sondage permettaient aux répondants une réponse libre différente des catégories de réponses fournies. Bien qu'elles aient été lues, ces réponses alternatives trouvées dans la catégorie « Autre » n'ont pas été incluses dans les analyses de ce rapport. À titre descriptif, le nombre de réponses alternatives pour chacune des questions où cette possibilité s'applique est présenté à l'annexe 4. Finalement, afin d'obtenir un profil représentatif et actuel, plusieurs questions étaient formulées afin de cibler les habitudes de pêche telles qu'elles sont pratiquées au cours des trois dernières années (voir formulation des questions à l'annexe 3).

Résultats et discussion

Utilisation des poissons appâts

Au total, 2 760 personnes ont répondu au sondage. Les répondants sont principalement des hommes (92 %), alors qu'au Québec la proportion d'hommes dans la population de pêcheurs était estimée à 65 % en 2010. Les répondants sont âgés de 18 à 75 ans et n'appartiennent pas en majorité à une association, à une fédération ou à un regroupement de pêcheurs (73 %). Ils provenaient majoritairement de l'ouest du Québec (figure 1), là où la pêche avec des poissons appâts était principalement autorisée lors de l'enquête (voir la réglementation en vigueur lors de la réalisation de l'enquête à l'annexe 1). Globalement, 65 % des répondants ont déclaré avoir utilisé des poissons appâts pour la pêche sportive au cours des trois dernières années (figure 2). Afin d'analyser plus en détail ce résultat, les taux d'utilisation ont été compilés par types de poissons appâts (morts vs vivants) et par saison de pêche (été vs hiver; figure 3). Ainsi fractionné, le pourcentage d'utilisation des poissons appâts par les répondants se situe à près de 40 % et varie peu entre les types de poissons appâts et les saisons (figure 3). Ces différences entre le taux d'utilisation global des poissons appâts (65 % des répondants) et le taux d'utilisation d'un certain type d'appât pour une saison donnée (40 %) s'expliquent par le fait que certains pêcheurs utilisent seulement un type de poisson appât (p. ex., vivant) au cours d'une

seule saison (p. ex., hiver). Ces pêcheurs peuvent donc être compilés comme des non-utilisateurs de poissons appâts lorsque des taux d'utilisation par saison ou par type de leurre sont calculés (figure 3).

Le pourcentage d'utilisation des poissons appâts varie beaucoup selon la région administrative (figure 4). Les plus fortes proportions de répondants utilisant ce type de leurre pour la pêche sportive résident en Abitibi-Témiscamingue (93 %), en Outaouais (79 %) et en Montérégie (74 %; figure 4). Il importe de noter que l'analyse des résultats par région administrative doit être faite avec circonspection, car un répondant peut pratiquer la pêche en dehors de sa région administrative de résidence.

Chez les utilisateurs de poissons appâts, le nombre de ménés utilisés varie grandement entre les pêcheurs et selon les saisons. En été, 21 % des utilisateurs de poissons appâts morts mentionnent en utiliser de 1 à 3 douzaines annuellement, alors que 19 % affirment en utiliser plus de 16 douzaines. Chez les utilisateurs de ménés vivants en hiver, 28 % utilisent plus de 16 douzaines de poissons appâts par année (annexe 4; Q14). En ce qui concerne l'approvisionnement, 67 % des répondants affirment acheter leurs poissons appâts dans un commerce (p. ex., dépanneur, magasin spécialisé) et 26 % les achètent d'un pourvoyeur ou d'un centre de pêche. L'autoapprovisionnement au moyen d'une bourolle ou d'un carrelet est pratiqué par 21 % des utilisateurs de poissons appâts (annexe 4; Q12).

Enfin, la vaste majorité des utilisateurs de poissons appâts (87 %) affirme utiliser ce leurre afin de maximiser le succès de pêche (annexe 4; Q15). Chez les non-utilisateurs, 53 % affirment ne pas utiliser de poissons appâts en raison des risques qu'ils présentent pour les écosystèmes (annexe 4; Q10).

Considérations méthodologiques

Il est possible que le sondage ait surestimé la proportion de pêcheurs utilisant les poissons appâts à l'échelle du Québec. En effet, comme le sondage concernait spécialement les poissons appâts, il est probable que les pêcheurs utilisant ce type de leurre se soient sentis plus interpellés à répondre au questionnaire que les pêcheurs qui ne les utilisent pas. De plus, les résultats ne permettent pas de représenter adéquatement l'ampleur de l'utilisation des poissons appâts à l'échelle locale, mais offrent plutôt un portrait à l'échelle provinciale. Peu de données comparatives récentes sur l'utilisation des poissons appâts par les pêcheurs sportifs à l'échelle du Québec sont disponibles dans la littérature. Néanmoins, une enquête réalisée en 2009 auprès des pêcheurs de dorés et de touladis révélait que le pourcentage de pêcheurs utilisant des poissons appâts était globalement de 25 %, mais que ce pourcentage fluctuait de 12 à 40 % en fonction du profil des pêcheurs (figure 5; Léger Marketing, 2010). La comparaison des résultats des deux sondages est complexifiée par d'importantes différences méthodologiques (annexe 5). L'enquête réalisée en 2009 ciblait particulièrement certaines régions administratives, ce qui entraîne également un biais dans l'estimation d'un pourcentage de

pêcheurs utilisant les poissons appâts à l'échelle de la province (figure 6). En février 2017, un sondage a également été effectué par le magazine *Sentier Chasse-pêche* auprès de leurs lecteurs afin de savoir s'ils utilisaient des poissons appâts pour la pêche sportive (Magazine *Sentier Chasse-pêche*, 2017). Bien que le nombre de répondants et la région administrative de ceux-ci ne soient pas précisés, 25 % des participants ont affirmé utiliser des poissons appâts très souvent, 26 % ont mentionné en utiliser souvent et 49 % ont déclaré ne jamais en utiliser. Bien que ces différentes méthodologies puissent générer des résultats variables, l'utilisation d'un sondage de type SurveyMonkey© pour quantifier les habitudes des pêcheurs relativement à l'utilisation des poissons appâts demeure une méthode éprouvée et précédemment utilisée dans d'autres études (Ward et coll., 2011).

Espèces convoitées et leurres utilisés

Pour près de 60 % des utilisateurs de poissons appâts, le doré représente l'espèce convoitée en été comme en hiver. Les autres espèces recherchées par les utilisateurs de poissons appâts sont, par ordre d'importance, le touladi (été seulement), le brochet et la perchaude (figure 7). Parmi les utilisateurs de poissons appâts morts en été, peu de pêcheurs (13 %) utilisent exclusivement ce leurre (figure 8). Pour le quart des utilisateurs de poissons appâts morts en été, la pêche à l'aide de ce leurre représente seulement 10 % de leur temps de pêche (figure 8). Ce résultat semble cohérent avec les renseignements connus sur la pratique des pêcheurs de doré dans les eaux intérieures qui affirment que les poissons appâts morts permettent un meilleur succès de pêche seulement en début de saison (Bellemare, 2015). Cette utilisation saisonnière des poissons appâts en période estivale contraste avec la pêche hivernale où les techniques de pêche utilisées sont moins diversifiées. En effet, dans les zones de pêche où cette pratique était autorisée au moment du sondage, 46 % des utilisateurs de poissons appâts vivants en hiver utilisaient exclusivement ce type d'appât (figure 8). C'est donc 54 % des utilisateurs de poissons appâts vivants qui utilisent des techniques alternatives de pêche durant la saison hivernale, en employant une gamme variée de leurres alternatifs (figure 9). La conception du questionnaire ne permet malheureusement pas de quantifier l'importance des différents types de leurres employés par les non-utilisateurs de poissons appâts pour chacune des saisons de pêche. Cependant, en général, les leurres de pêche les plus employés par les non-utilisateurs de poissons appâts sont le ver de terre (89 %), les leurres artificiels (86 %) et la sangsue (28 %) (annexe 4; Q9).

Déplacements et risques associés à l'utilisation des poissons appâts

Les déplacements des pêcheurs sur le territoire diffèrent en fonction des saisons. En hiver, 70 % des répondants mentionnent ne fréquenter qu'une seule zone de pêche, alors que ce pourcentage baisse à 33 % en été (figure 10). Les pêcheurs se déplacent donc davantage en été qu'en hiver, alors qu'ils tendent à être beaucoup plus fidèles à une seule zone de pêche. Ces déplacements plus grands des pêcheurs en été peuvent contribuer à augmenter le risque de propagation de certaines EAE et d'organismes pathogènes pouvant être disséminés par

l'utilisation de poissons appâts morts. Ce facteur de risque est bien réel si l'on considère que 8 % des pêcheurs utilisant des poissons appâts morts l'été jetteront ceux-ci dans le plan d'eau à la fin de leur journée de pêche (figure 11). Bien que les déplacements soient plus restreints en hiver, les risques de propagation d'EAE demeurent importants lors de la pêche hivernale, particulièrement dans les zones de pêche où les poissons appâts vivants sont autorisés. Chez les utilisateurs de poissons appâts vivants à la pêche hivernale, 9 % des répondants affirment jeter leurs appâts dans le plan d'eau à la fin de leur journée de pêche (figure 11). Cette habitude de jeter les poissons appâts non utilisés dans le plan d'eau, et vraisemblablement l'eau de transport de ces derniers, représente un facteur de risque important de propagation d'EAE, d'autant plus que ces poissons appâts vivants peuvent provenir d'un plan d'eau différent (figure 12) et même d'une zone de pêche différente. En effet, chez les utilisateurs de poissons appâts, seulement 30 % affirment les utiliser toujours dans le plan d'eau où ils ont été capturés. Cependant, 29 % des répondants mentionnent pêcher parfois ou jamais dans le même plan d'eau où leurs poissons appâts ont été prélevés (figure 12). Enfin, 30 % des utilisateurs de ménés disent ignorer la provenance de leurs poissons appâts (figure 12).

Connaissance de la réglementation en vigueur

Fait à noter, 20 % des utilisateurs de poissons appâts ont mentionné utiliser des poissons appâts vivants en été alors que cette pratique est interdite au Québec (annexe 4; Q11). Cela pourrait s'expliquer par une méconnaissance de la réglementation en vigueur, par une fréquentation de sites de pêche hors Québec où cette pratique est autorisée, par une erreur de compréhension du questionnaire ou par une utilisation délibérée d'un appât illégal. Afin de tester les connaissances des répondants sur la réglementation en vigueur, cinq questions de type vrai ou faux ont été posées aux utilisateurs de poissons appâts. Parmi les utilisateurs de poissons appâts, 43 % n'ont su répondre correctement à la question concernant la légalité d'utiliser des ménés vivants en été dans le fleuve Saint-Laurent (annexe 4; Q18). Afin de vérifier si cette méconnaissance de la réglementation est avérée pour les pêcheurs pratiquant leur activité dans le fleuve Saint-Laurent et dans la rivière des Outaouais, soit les zones de pêche où les poissons appâts vivants sont interdits en été depuis le 1^{er} avril 2013 (partie de la zone 7 comprise entre les routes 132 et 138 ainsi que zones 8, 21 et 25), une sous-sélection des répondants a été effectuée. Ainsi, 25 % des répondants pratiquant la pêche en été dans les zones de pêche 7, 8, 21 et 25 (choix 1) n'ont su répondre correctement à la question concernant la légalité d'utiliser des poissons appâts vivants durant la saison estivale. Ces résultats révèlent que la réglementation entourant l'utilisation des poissons appâts n'est pas bien comprise ou est ignorée par les utilisateurs de ce type de leurre. La distinction entre les appâts morts et vivants et la distinction réglementaire entre les eaux intérieures et le fleuve Saint-Laurent semble être mal comprise par les utilisateurs de poissons appâts, et ce, malgré les campagnes d'information et de sensibilisation qui ont été menées.

Préoccupations des pêcheurs sportifs concernant les EAE

La préoccupation des pêcheurs sportifs au sujet des EAE est bien réelle chez les répondants. La carpe de roseau (une des quatre espèces de carpes asiatiques) est considérée comme préoccupante pour 78 % des répondants, suivie par le gobie à taches noires et le meunier noir (figure 13). Les principales raisons sous-jacentes à ce niveau élevé de préoccupation sont les effets négatifs sur la faune aquatique et les écosystèmes. Le meunier noir, la ouitouche, la perchaude et les mulets perlés et à cornes sont des espèces qui préoccupent les pêcheurs quant à une diminution du succès de pêche (annexe 4; Q7). La tanche, le cladocère épineux et le gardon rouge sont les EAE les moins connues des pêcheurs. Près de 50 % des répondants mentionnent ne pas connaître ces EAE et en ignorent leurs effets sur les écosystèmes aquatiques. Les répercussions qu'engendrent certaines espèces exotiques comme la truite arc-en-ciel et la truite brune demeurent également inconnues pour respectivement 47 % et 60 % des répondants (annexe 4; Q7). En ce qui concerne la propagation des EAE, 73 % des répondants considèrent le transport maritime comme un vecteur élevé de propagation. L'utilisation des poissons appâts est considérée comme un vecteur élevé de propagation d'EAE pour 37 % des répondants (annexe 4; Q19). Cette perception du risque est cependant très différente selon les clientèles. Chez les non-utilisateurs, 66 % considèrent les poissons appâts comme un important vecteur de propagation d'EAE, comparativement à 22 % chez les utilisateurs de ce type de leurre.

Opinion de la clientèle

Afin de connaître l'opinion des pêcheurs sportifs sur d'éventuelles modifications réglementaires relatives à l'utilisation des poissons appâts, quatre modalités de gestion ont été présentées aux répondants (tableau 1). Pour chacune des modalités, les utilisateurs et les non-utilisateurs de poissons appâts ont été invités à se prononcer sur leur degré d'adhésion à ces potentielles modalités et sur l'influence de celles-ci sur leur pratique de la pêche sportive.

Adhésion

Chez l'ensemble des répondants au sondage, 60 % se disent favorables ou indifférents à l'interdiction d'utiliser des poissons appâts morts l'été. En ce qui concerne l'utilisation des poissons appâts vivants, 64 % sont favorables ou indifférents à leur interdiction pour la pêche hivernale. Cependant, l'adhésion des répondants aux différentes modalités de gestion proposées est très contrastée selon le type de pêcheur (tableau 1). Globalement, les non-utilisateurs de poissons appâts sont majoritairement favorables à des restrictions réglementaires, et ce, peu importe la modalité proposée. À l'opposé, les utilisateurs de poissons appâts sont majoritairement défavorables à des restrictions concernant les poissons appâts. Malgré tout, chez les utilisateurs de poissons appâts, les modalités restrictives recevant le plus d'adhésion sont l'interdiction d'utiliser des poissons appâts morts en été et l'interdiction d'utiliser des poissons appâts vivants en hiver (tableau 1).

Effets potentiels sur la pratique

Pour les non-utilisateurs de poissons appâts, les différentes modalités de gestion proposées auraient évidemment peu d'influence sur leur pratique (tableau 2). Chez les utilisateurs de poissons appâts (morts ou vivants), la proportion de pêcheurs affirmant qu'ils pêcheraient moins (de 24 % à 45 %) ou plus du tout (de 11 % à 32 %) varie selon la modalité de gestion proposée (tableau 2).

Plus précisément, chez les pêcheurs de poissons appâts morts en été, 42 % affirment qu'ils pêcheraient moins souvent et 15 % affirment qu'ils ne pêcheraient plus du tout dans le cas où l'on interdirait d'utiliser ce type de leurre en période estivale. Chez les utilisateurs de poissons appâts vivants en hiver, 32 % des pêcheurs affirment qu'ils pêcheraient moins souvent et 38 % affirment qu'ils ne pêcheraient plus du tout dans le cas où l'on interdirait l'utilisation de ce leurre.

Il importe de souligner que la mention d'un abandon de la pratique dans un contexte de sondage peut être interprétée comme un indice de mécontentement de la clientèle en ce qui a trait à une modalité de gestion. Historiquement, la fidélité de la clientèle à leurs activités récréatives de prélèvement faunique n'a pas été nécessairement influencée par des décisions de gestion impliquant un changement important des mœurs et des coutumes. À ce chapitre, mentionnons que l'application de limites de taille pour la pêche au doré et au touladi, la remise à l'eau obligatoire des grands saumons en début de saison, l'interdiction d'utiliser des poissons appâts vivants dans les eaux intérieures en 1990, l'interdiction en 2013 d'utiliser des poissons appâts vivants en été ou encore le moratoire sur la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre n'ont pas engendré une désertion des pêcheurs. Ces restrictions ont toutefois nécessité l'évolution des façons de faire des pêcheurs, pour le bien de la ressource, des écosystèmes et le maintien à long terme de l'activité de pêche. En ce qui concerne la pratique de la pêche hivernale dans les zones où les poissons appâts vivants étaient historiquement autorisés, une campagne de sensibilisation faisant la promotion des techniques alternatives aux poissons appâts vivants pourrait s'avérer bénéfique à cette clientèle (annexe 6).

Conclusion

Le sondage réalisé par le MFFP visait à renforcer les connaissances sur les habitudes des pêcheurs sportifs québécois quant à l'utilisation des poissons appâts, à connaître leur opinion sur d'éventuelles modalités préventives relatives à l'utilisation de ce type de leurre et à connaître leurs préoccupations concernant les EAE. Au moment de la réalisation du sondage, l'utilisation de poissons appâts morts en été et l'utilisation des poissons appâts vivants en hiver étaient autorisées dans certaines zones de pêche (annexe 1). Dans la foulée de la découverte de la carpe de roseau dans les eaux du fleuve Saint-Laurent (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Université Laval, 2017), et à la suite de plusieurs années de réflexion sur le risque de dispersion des EAE et des organismes pathogènes, le MFFP a révisé l'encadrement

réglementaire régissant l'utilisation des poissons appâts au Québec. Depuis le 1^{er} avril 2017, seule l'utilisation de poissons appâts morts en hiver est permise dans les zones où cette pratique était déjà autorisée (annexe 1). Ces nouvelles modalités entourant l'utilisation des poissons appâts visent à freiner le risque de propagation de la carpe de roseau, mais également à freiner la propagation d'un nombre croissant de nouvelles EAE et de maladies déjà répandues dans le sud-ouest de la province ou à proximité de ses frontières (gardon rouge, tanche, cladocère épineux, puce d'eau en hameçon, vers plat asiatique, septicémie hémorragique virale [SHV], etc.).

Les résultats du sondage confirment la préoccupation des pêcheurs quant aux espèces envahissantes. Cependant, les modalités de gestion à mettre en œuvre afin de freiner leur propagation présentent des enjeux pour les pêcheurs québécois. Ces derniers sont conscients que ce type de leurre comporte des risques et la majorité d'entre eux sont favorables ou indifférents à l'interdiction d'utiliser des poissons appâts au Québec. Par contre, une proportion importante d'utilisateurs de ménés s'oppose à des restrictions entourant ce type d'appât, bien qu'ils soient globalement conscients des risques que leur utilisation comporte.

Enfin, la réalisation de ce sondage aura permis d'enrichir grandement les connaissances entourant la pratique de la pêche sportive au Québec, et ce, à peu de frais. La réalisation d'enquêtes de type SurveyMonkey© se révèle un outil précieux de communication directe avec la clientèle. À ce chapitre, nous remercions les pêcheurs passionnés qui ont rempli le questionnaire et qui ont partagé leurs opinions sur certains grands enjeux fauniques.

Références

- ANONYME (1992). *Les poissons-appâts au Québec : interdiction totale ou partielle*, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la gestion des espèces et des habitats, décembre, 18 p.
- BELLEMARE, A. (2015). *Les poissons appâts: une étude pour comparer leur efficacité. Info lettre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs* [<http://www.fedecp.com/blogue/projets-a-succes/les-poissons-app%C3%A1ts/>].
- BLAIS, P. (2012). « Pêche blanche : l'appât par excellence », *Aventure Chasse-Pêche*, Printemps, p. 174-177.
- BRISSON-BONENFANT, C., P. DUMONT et D. NADEAU (2010). *Poissons appâts et appâts alternatifs : Comparaison du succès de pêche à la brimbale en saison hivernale*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Service de la biodiversité et des maladies de la faune, Québec, 33 p.
- CORPORATION DE L'ACTIVITÉ PÊCHE LAC-SAINT-JEAN (CLAP) (2016). *Rapport annuel 2016 de la CLAP* [https://claplacsaintjean.com/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-annuel-2017_p10%C3%A025.pdf].

- DAIGLE, G., RENY-NOLIN, E., RIVEST, L.-R, MAILHOT, Y. et M. LEGAULT (2005). *Rapport I : La pêche sportive au lac Saint-Pierre en 2003. Pêche sur la glace : effort de pêche, succès et récolte des principales espèces de poissons*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Direction de la recherche sur la faune, Université Laval, Service des Consultations Statistiques, 67 p.
- DRAKE, D. A. R. et N. E. MANDRAK (2014). "Bycatch, bait, anglers, and roads: quantifying vector activity and propagule introduction risk across lake ecosystems", *Ecological Applications*, 24: 877-894.
- DUMONT, P. (1996). *Comparaison de la dynamique des populations de perchaudes (Perca flavescens) soumises à des niveaux différents de stress anthropique*, thèse présentée à l'Université du Québec à Montréal comme exigence partielle du doctorat en sciences de l'environnement, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Montréal, Rapp. tech. 06-46, xxvi + 286 p.
- HART, C., S. FORBES, N. PETTIGREW et S. TOUTANT (1983). *La pêche d'hiver au lac Saint-Pierre : analyse bio-socio-économique*, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune en collaboration avec la Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre et la Municipalité de Notre-Dame-de-Pierreville, 37 p.
- HE, J., PODER, T., DUPRAS, J. et H. J. ENOMANA (2016). *La valeur économique de la pêche blanche et des services écosystémiques au lac Saint-Pierre : analyse coûts-avantages des stratégies d'adaptation aux changements climatiques*, rapport présenté à la Division des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada, au Gouvernement du Québec et à Ouranos, Montréal : Université du Québec à Montréal, 162 p.
- KILIAN, J. V., R. J. KLAUDA, S. WIDMAN, M. KASHIWAGI, R. BOURQUIN, S. WEGLEIN et J. SCHUSTER (2012). "An assessment of a bait industry and angler behavior as a vector of invasive species", *Biological Invasions*, 14: 1469-1481.
- LÉGER MARKETING (2010). *Enquête auprès des pêcheurs de touladi et de doré : sondage téléphonique auprès des pêcheurs et des non-pêcheurs*, rapport produit pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 110 p.
- LITVAK, M. K. et N. E. MANDRAK (1993). "Ecology of freshwater baitfish use in Canada and the United States", *Fisheries*, 18: 6-13.
- LVM inc. (2015). *Bilan et caractérisation de la récolte sportive hivernale de la population de perchaudes du réservoir Choinière entre 2004 et 2013*, rapport préparé pour le parc national de la Yamaska, 41 p. et annexes.
- MAGAZINE SENTIER CHASSE-PÊCHE (2017). « Réponse à la question de l'édition de février 2017 : utilisez-vous des poissons appâts pour taquiner vos poissons préférés? », *Magazine Sentier Chasse-pêche*, avril, p. 6.

- MAGNAN, P. (1988). "Interactions between brook charr, *Salvelinus fontinalis*, and non-salmonid species: ecological shift, morphological shift, and their impact on zooplankton communities", *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences*, 45: 999-1009.
- MAGNAN, P., LAPOINTE, M. et P. EAST (1998). *Guide de contrôle intégré du meunier noir dans les lacs à omble de fontaine*, document préparé par l'Université du Québec à Trois-Rivières pour le ministère de l'Environnement et de la Faune et la Fondation de la faune du Québec, 97 p.
- MARCOGLIESE, D. J., GENDRON, A. D., FOREST, J. H., LI, W., BOYCE, K., EL-SHEHABI, F, DRAKE, A. R., MANDRAK, N. E. et D. J. MCLAUGHLIN (2016). "Range expansion and molecular confirmation of the Asian fish tapeworm in the lower Great Lakes and St. Lawrence River with notes on infections in baitfish", *Journal of Great Lakes Research*, Volume 42 (4): 819-828.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS et UNIVERSITÉ LAVAL (2017). *Confirmation de la présence de carpes asiatiques au Québec*, avis scientifique, 24 février, 2 p. [<http://mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/envahissantes/pdf/avis-scientifique-carpes-asiatiques-quebec-confirmation-presence.pdf>].
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2013). *Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2012 : Synthèse*, étude réalisée par BCDM Conseil inc., Québec, 16 p.
- MONGEAU, J. R. (1985). *L'exploitation commerciale des poissons appâts (ménés) dans la région de Montréal*, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de Montréal, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 143 p.
- PROVOST, J. et D. PARÉ (1995). *La pêche sportive au réservoir Baskatong : hiver 1995*. Direction régionale de l'Outaouais. Ministère de l'Environnement et de la Faune. 29 p. + annexe.
- TREMBLAY, A. et P. DUMONT (1990). *La pêche d'hiver dans la plaine du Saint-Laurent : portrait de l'activité et comparaison des techniques de pêche utilisées*, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune et Service de la faune aquatique, Montréal et Québec, Rapp. Trav. 06-06. xvi + 108 p.
- WARD, J. M., CUDMORE, B., DRAKE, D. A. R. et N. E. MANDRAK (2011). "Summary of a survey of baitfish users in Canada", *Canadian manuscript report of fisheries and aquatic sciences*, 2972: v + 22 p.

Figures et Annexes

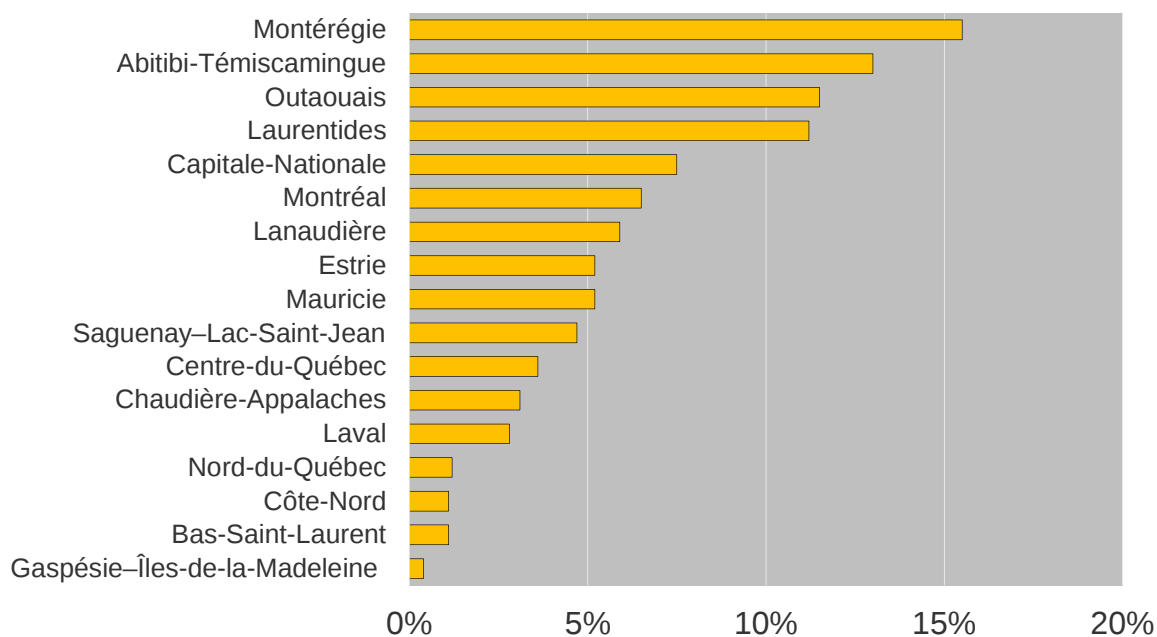


FIGURE 1. Proportion des répondants par région administrative de résidence (Q25).

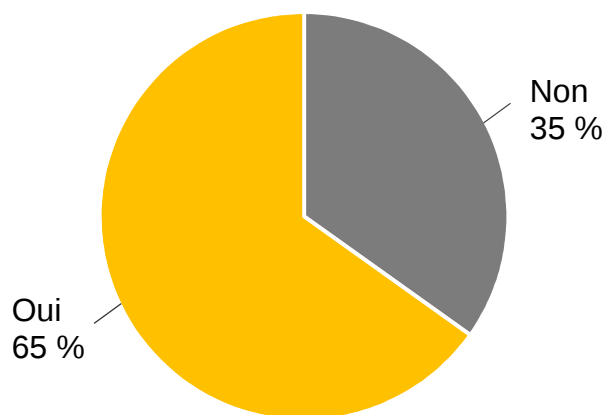


FIGURE 2. Proportion des répondants ayant utilisé des poissons appâts au cours des trois dernières années (Q8).

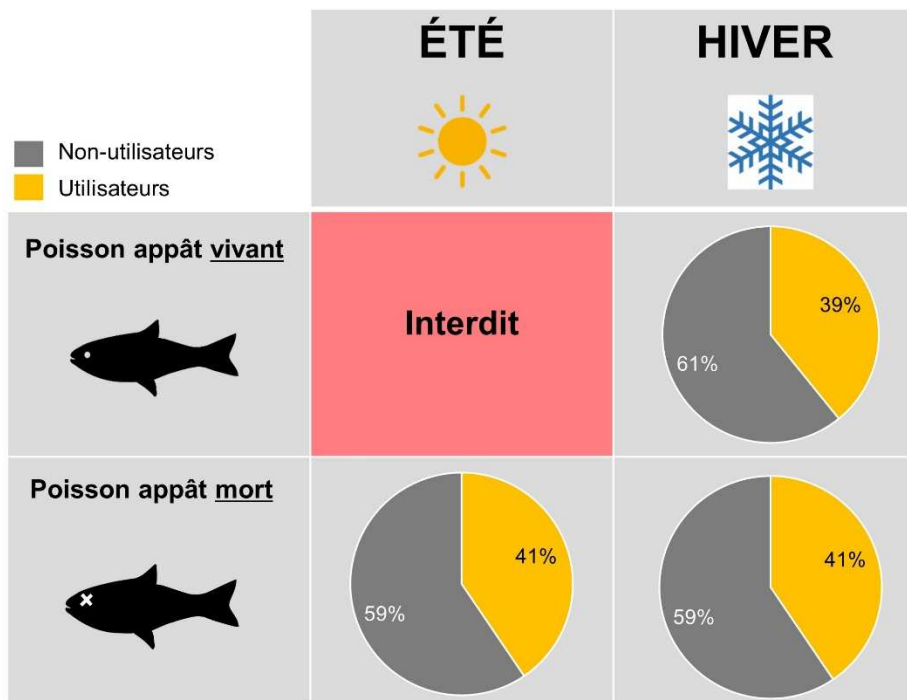


FIGURE 3. Proportion des répondants ayant utilisé des poissons appâts au cours des trois dernières années en fonction du type de poisson appât (mort ou vivant) et de la saison (été ou hiver) (Q11).

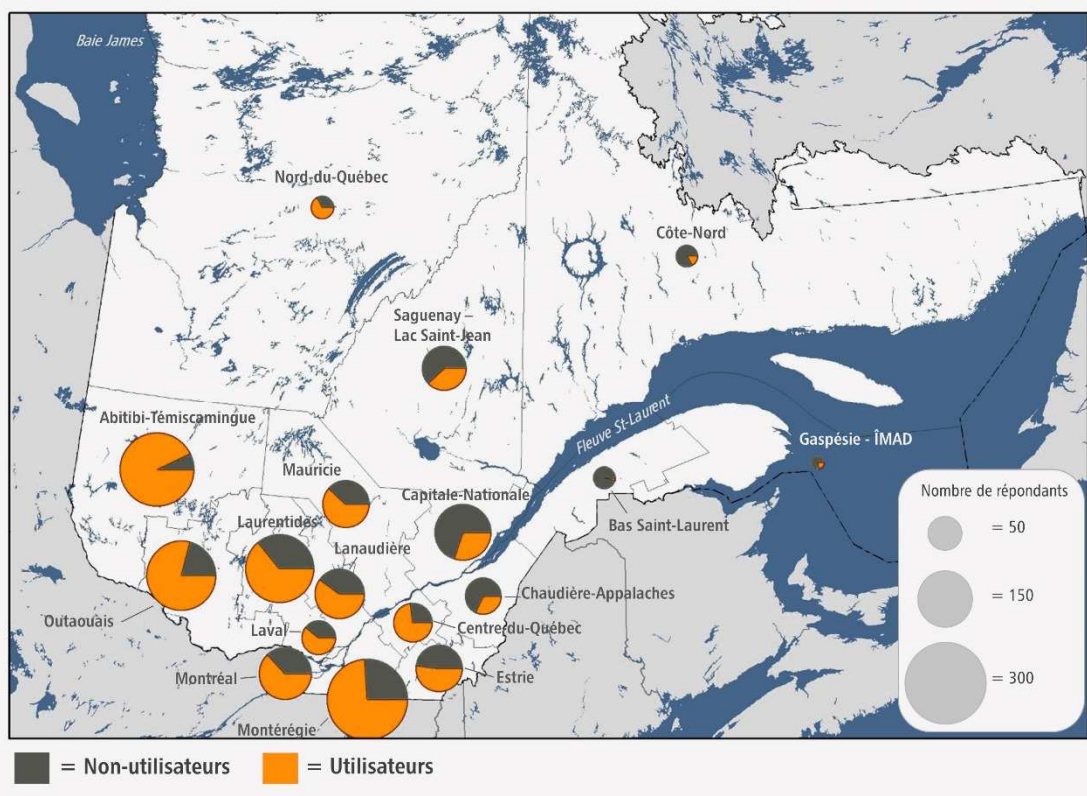


FIGURE 4. Proportion des répondants ayant utilisé des poissons appâts au cours des trois dernières années par région administrative de résidence (Q8 et Q25).

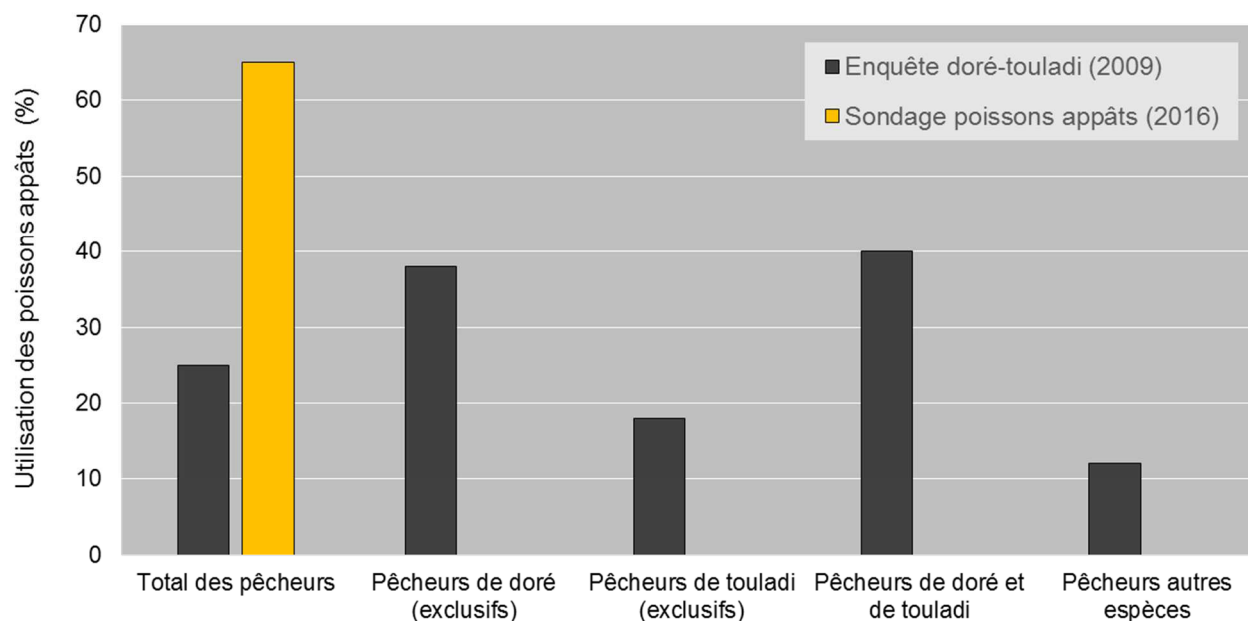


FIGURE 5. Proportion des pêcheurs utilisant des poissons appâts à la pêche sportive, comparaison entre les différentes enquêtes réalisées.

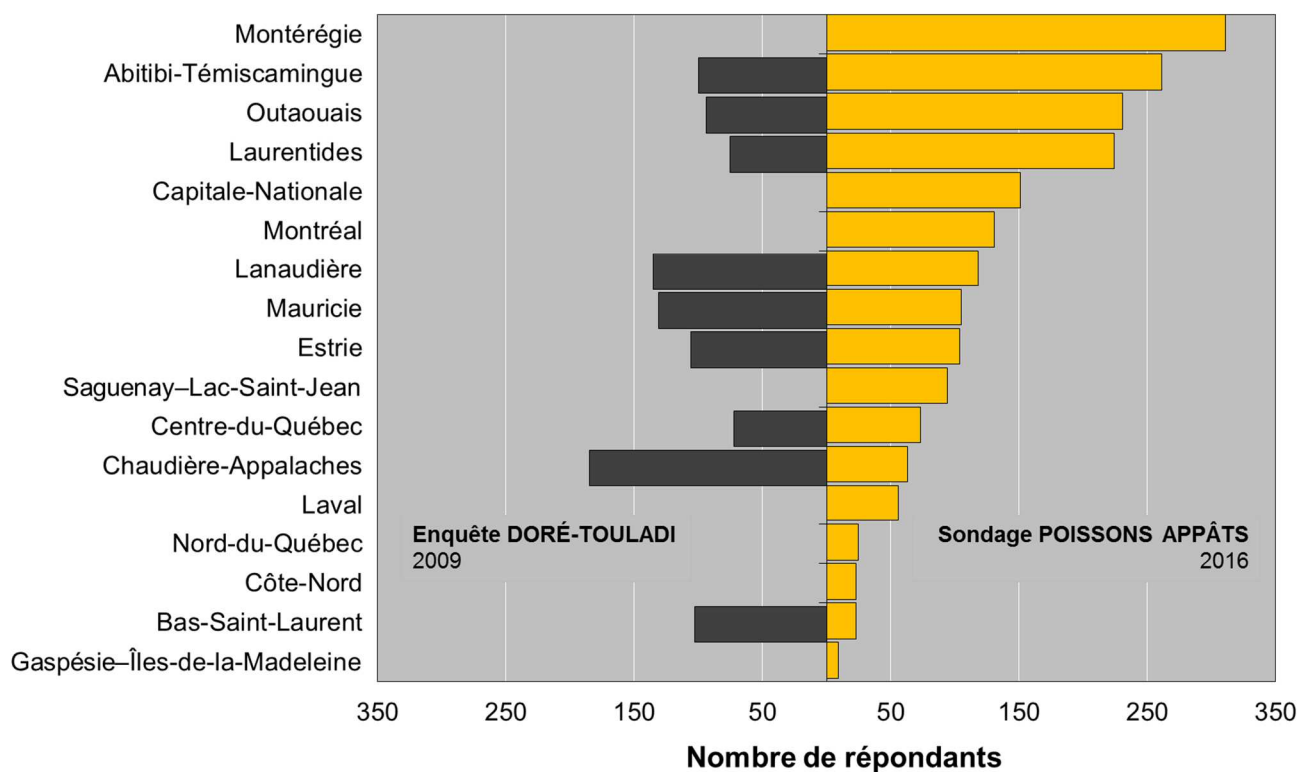


FIGURE 6. Répartition des répondants par région administrative de résidence, comparaison entre les différentes enquêtes réalisées.

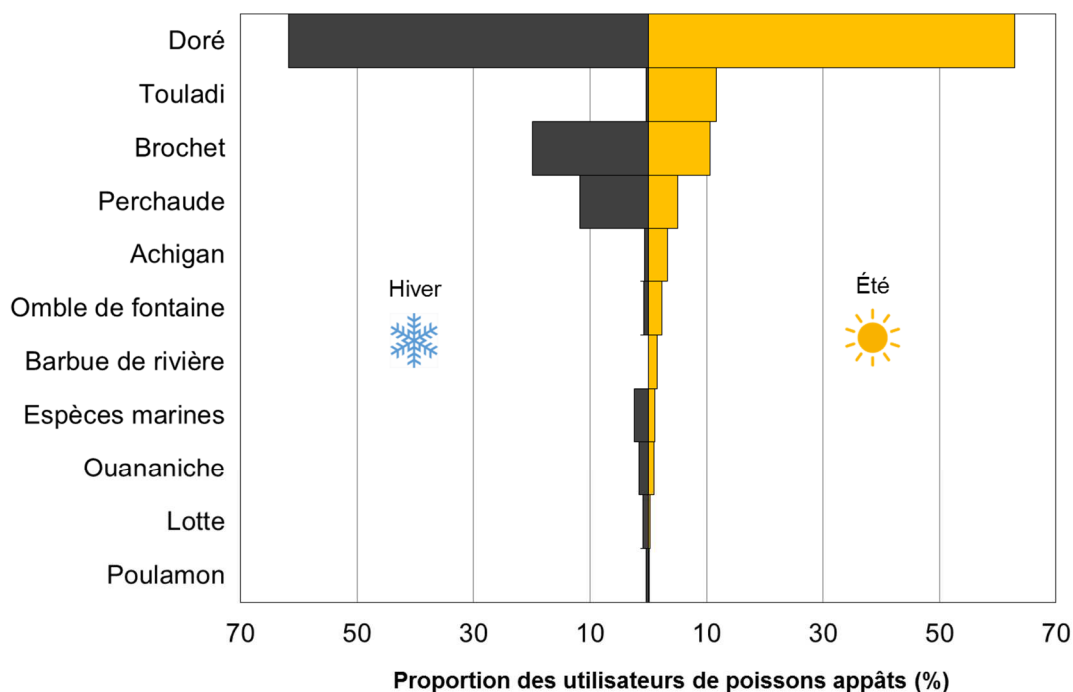


FIGURE 7. Principales espèces sportives recherchées en été et en hiver par les pêcheurs utilisant des poissons appâts (Choix 1; Q16).

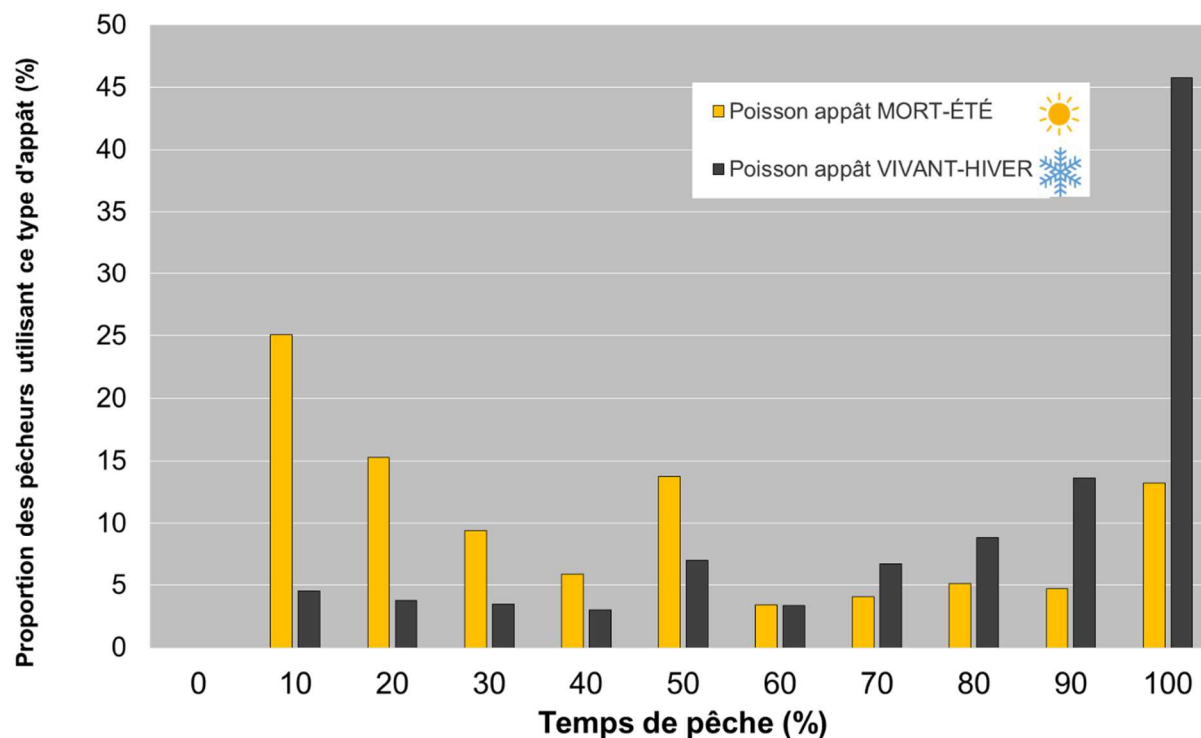


FIGURE 8. Pourcentage du temps de pêche où les poissons appâts (autres que l'éperlan arc-en-ciel) sont utilisés pour chacune des saisons (Q11). Les pourcentages d'utilisation ont été calculés seulement pour les utilisateurs de chacun des types de leurres (p. ex., les pourcentages d'utilisation des poissons appâts vivants l'hiver ont été calculés seulement pour les utilisateurs de poissons appâts l'hiver).

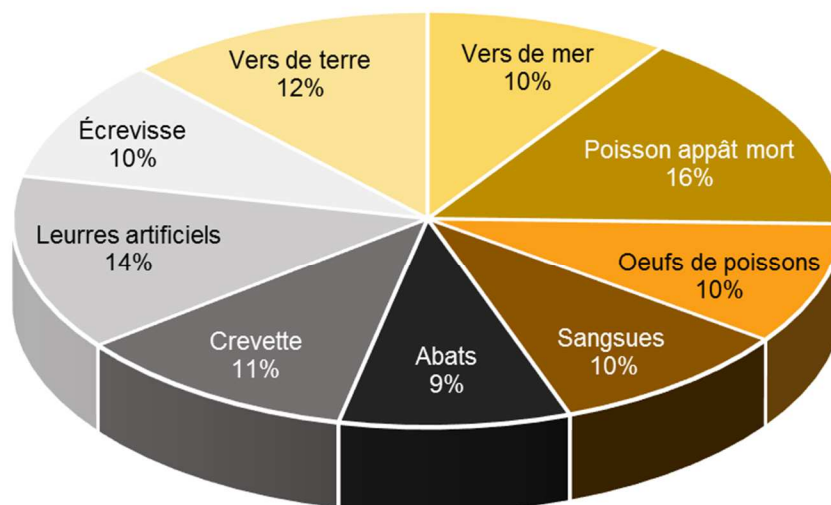


FIGURE 9 Leurres alternatifs employés à la pêche hivernale par les utilisateurs de poissons appâts vivants (Q11).

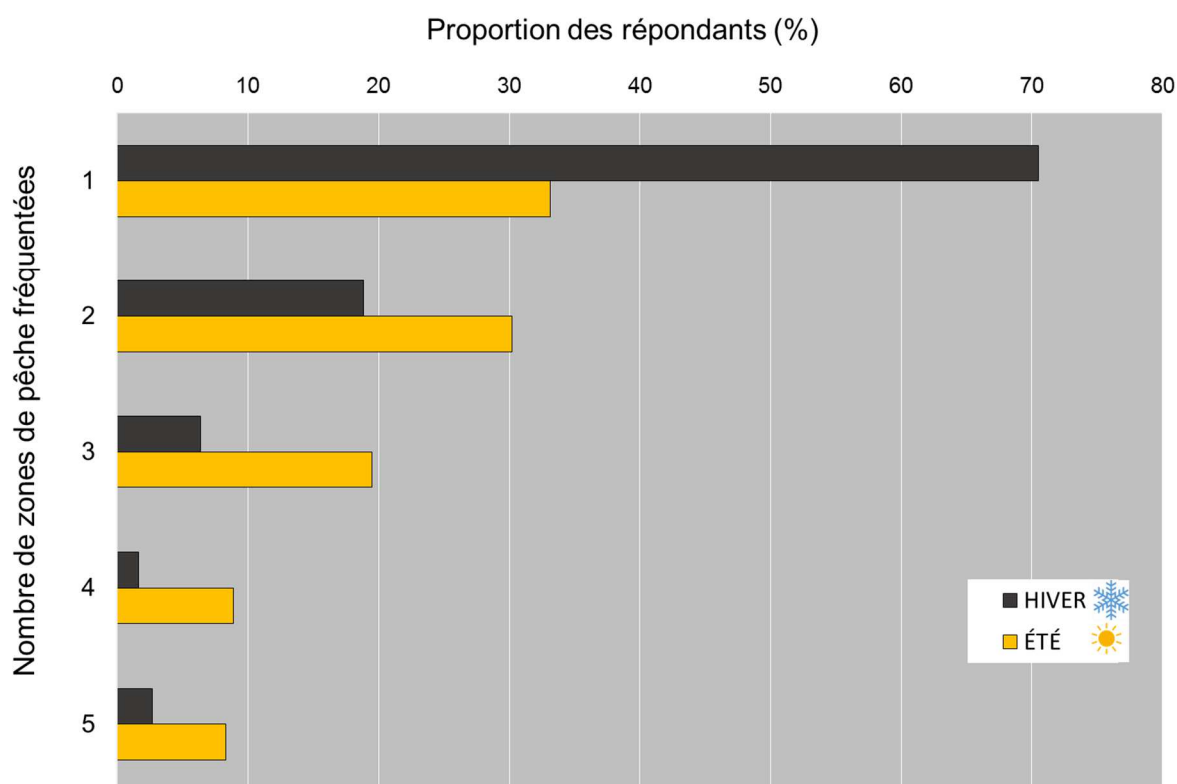


FIGURE 10. Nombre de zones de pêche fréquentées par les pêcheurs en fonction de la saison de pêche (Q4).

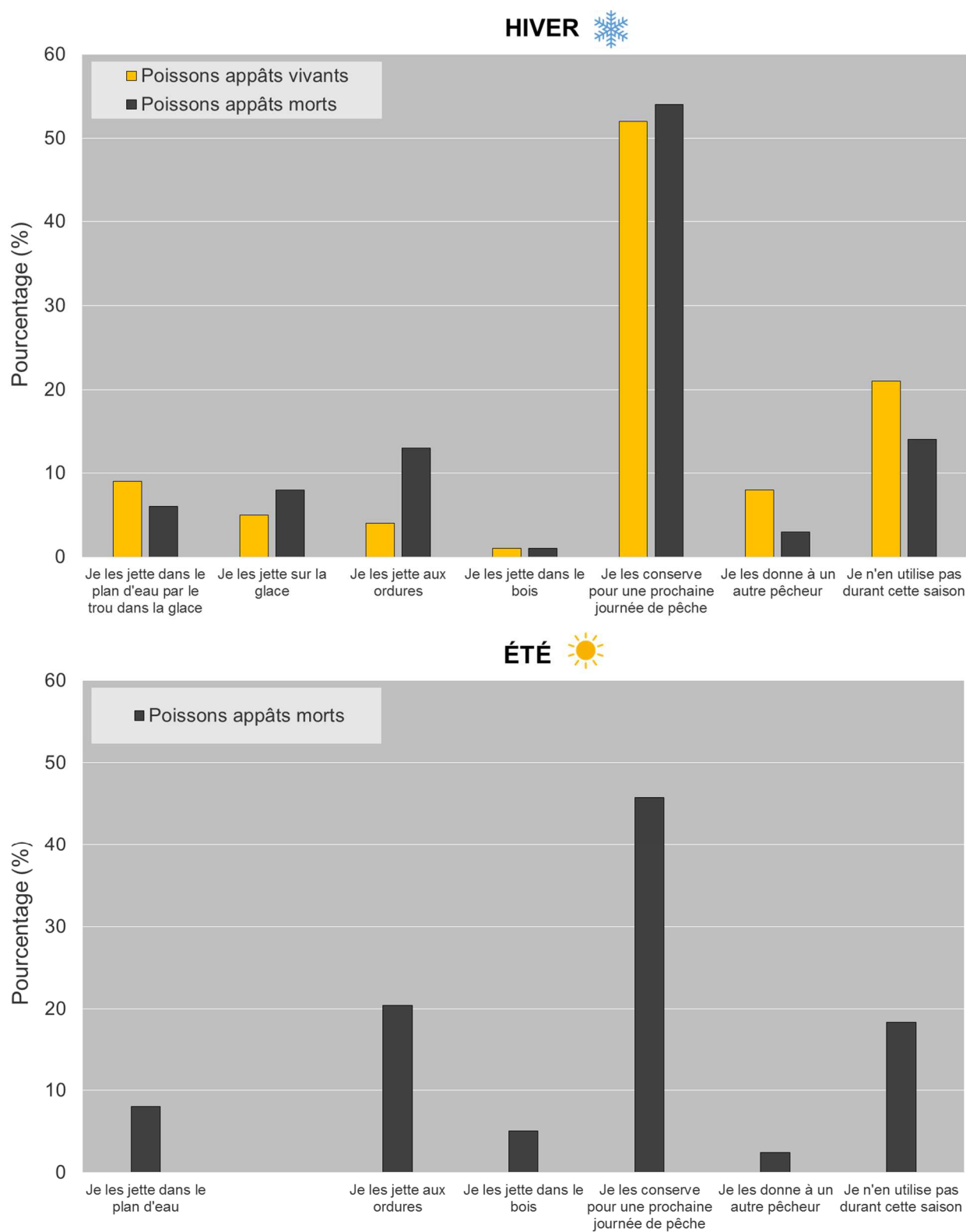


FIGURE 11. Méthode employée par les répondants pour se débarrasser des poissons appâts inutilisés à la fin d'une journée de pêche (Q17).

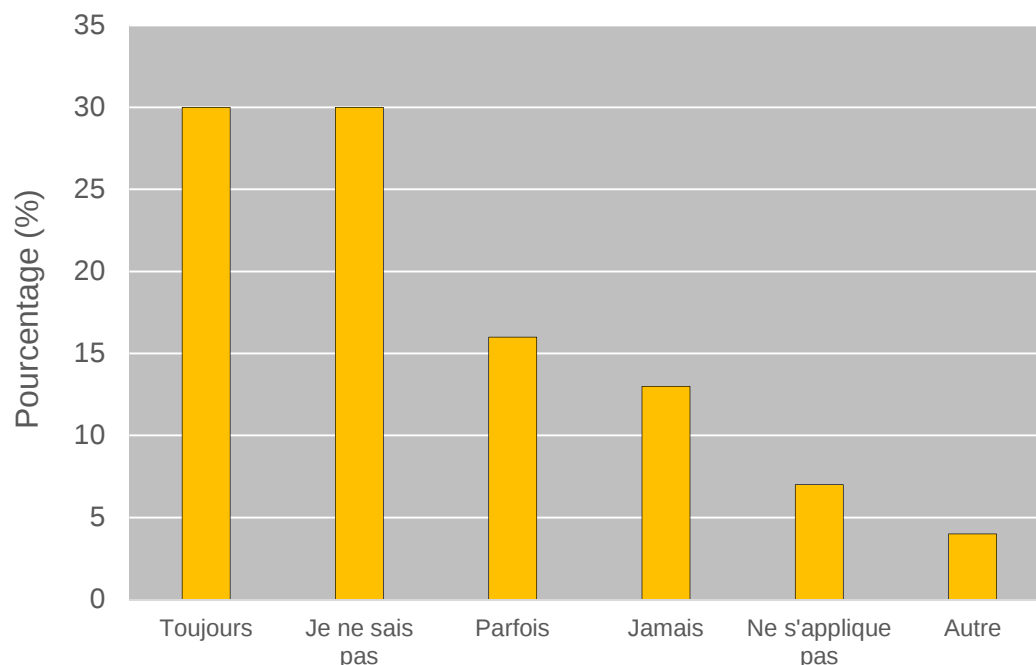


FIGURE 12. Utilisez-vous vos poissons appâts dans le plan d'eau où ils ont été pêchés (Q13)?

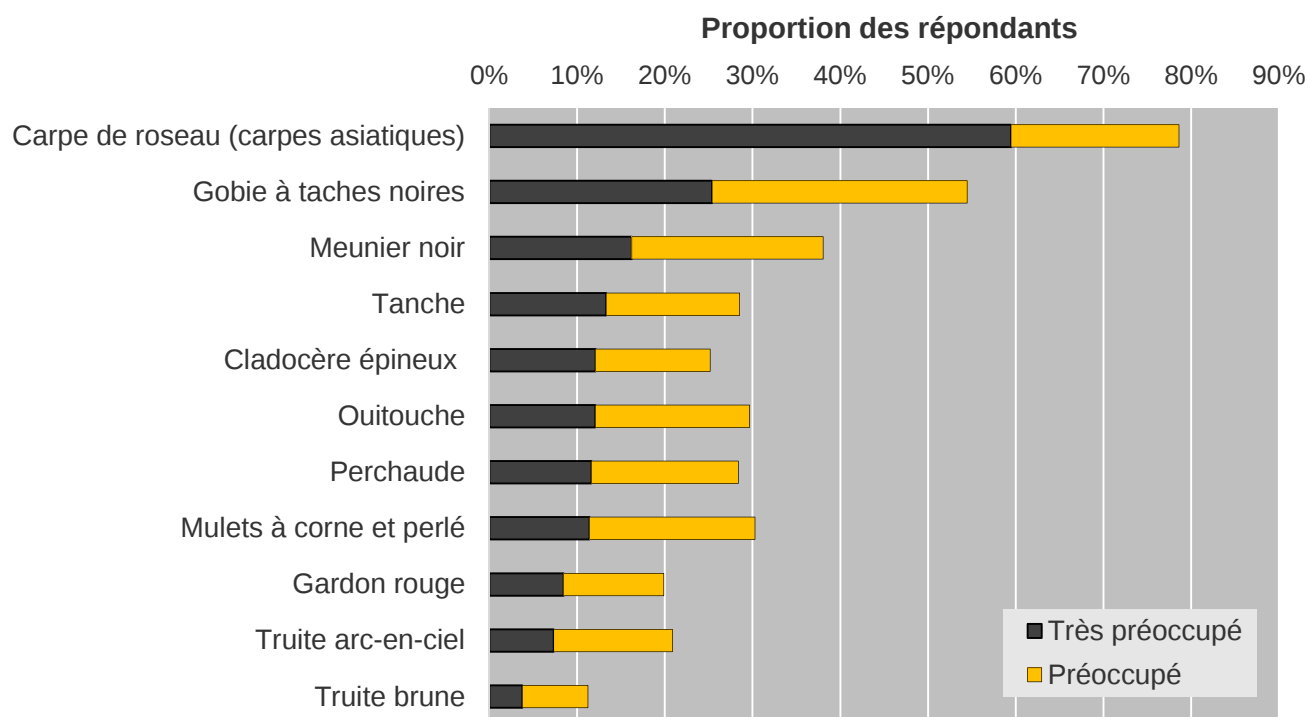


FIGURE 13. Préoccupations des pêcheurs face aux espèces aquatiques envahissantes (Q7).

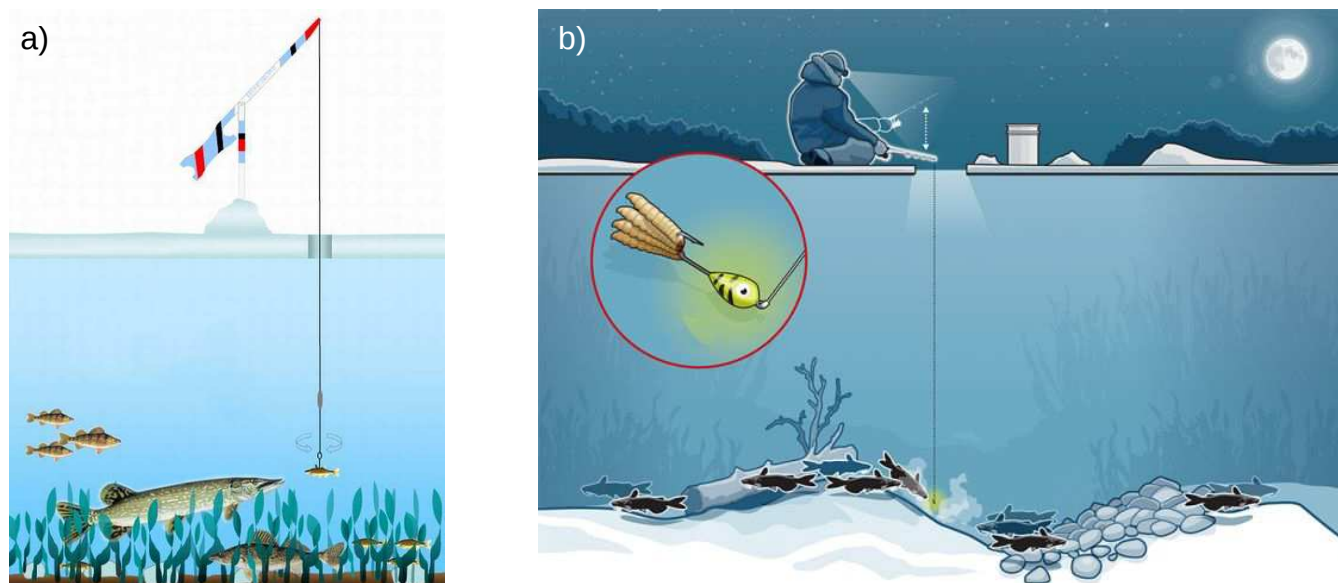


FIGURE 14. Techniques de pêche utilisées en saison hivernale. La pêche à la brimbale (a) est un technique passive qui consiste en une ligne lestée enroulée sur un levier et montée sur un poteau fixé dans la neige. La pêche à la dandinette (b) est une technique de pêche active qui consiste à animer un leurre artificiel ou naturel à la verticale de façon répétitive. (Crédits images : Yves alias Brimbale et <https://s-media-cache-ak0.pinimg.com/736x/7b/95/ff/7b95ff51355df35289f46a6606c7ded7.jpg>.)

TABEAU 1. Adhésion de la clientèle à différentes modalités de gestion encadrant l'utilisation des poissons appâts. Les résultats ont été compilés séparément par type de clientèle (utilisateurs vs non-utilisateurs de poissons appâts; Q8). Il est à noter que les options de réponse « Très favorable » et « Favorable » ont été regroupées dans la catégorie FAVORABLE et que les options « Très défavorable » et « Défavorable » ont été regroupées dans la catégorie DÉFAVORABLE (voir annexe 4; Q20).

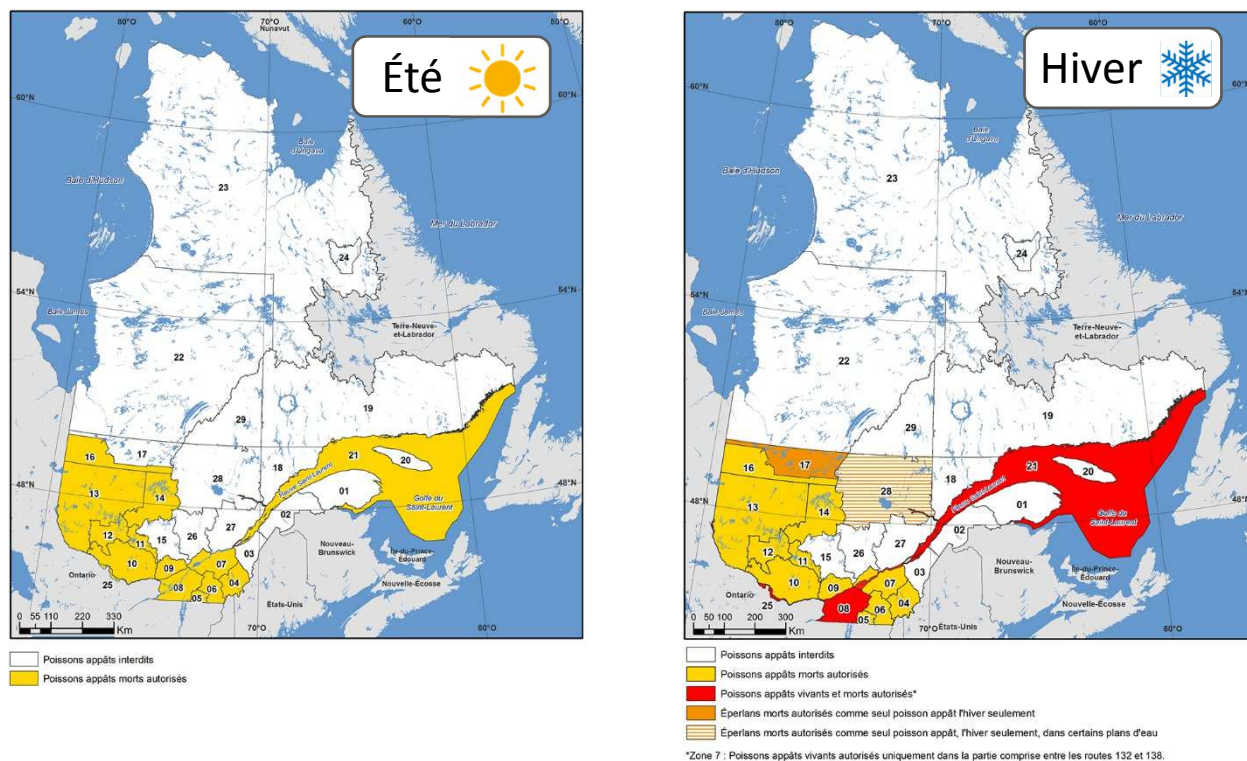
Modalités de gestion / ADHÉSION de la clientèle	NON-UTILISATEURS de poissons appâts	UTILISATEURS de poissons appâts
1) Applicable à l'ensemble du Québec - Interdire l'utilisation des poissons appâts (vivants et morts)	Favorable (72%) Neutre (18%) Défavorable (10%) (727 répondants)	Favorable (13%) Neutre (10%) Défavorable (77%) (1310 répondants)
2) Applicable à l'ensemble du Québec - Interdire l'utilisation en été des poissons appâts morts (prévu au 1er avril 2017)	Favorable (68%) Neutre (22%) Défavorable (10%) (701 répondants)	Favorable (33%) Neutre (18%) Défavorable (49%) (1303 répondants)
3) Applicable en eaux intérieures (lacs, réservoirs, rivières) - Interdire l'utilisation en hiver des poissons appâts morts	Favorable (62%) Neutre (25%) Défavorable (13%) (697 répondants)	Favorable (18%) Neutre (15%) Défavorable (67%) (1264 répondants)
4) Applicable au fleuve Saint-Laurent (zones 7, 8, 21) et à la rivière des Outaouais (zone 25) - Interdire l'utilisation en hiver des poissons appâts vivants et maintien de l'utilisation des poissons appâts morts	Favorable (68%) Neutre (22%) Défavorable (10%) (676 répondants)	Favorable (33%) Neutre (18%) Défavorable (49%) (1199 répondants)

TABLEAU 2. Effets potentiels des différentes modalités de gestion encadrant l'utilisation des poissons appâts sur la pratique de la pêche sportive. Les résultats ont été compilés séparément par type de clientèle (utilisateurs vs non-utilisateurs de poissons appâts; Q8). Il est à noter que les options de réponse « Je pêcherais plus souvent » et « Je pêcherais autant » ont été fusionnées de même que les options (voir annexe 4; Q20).

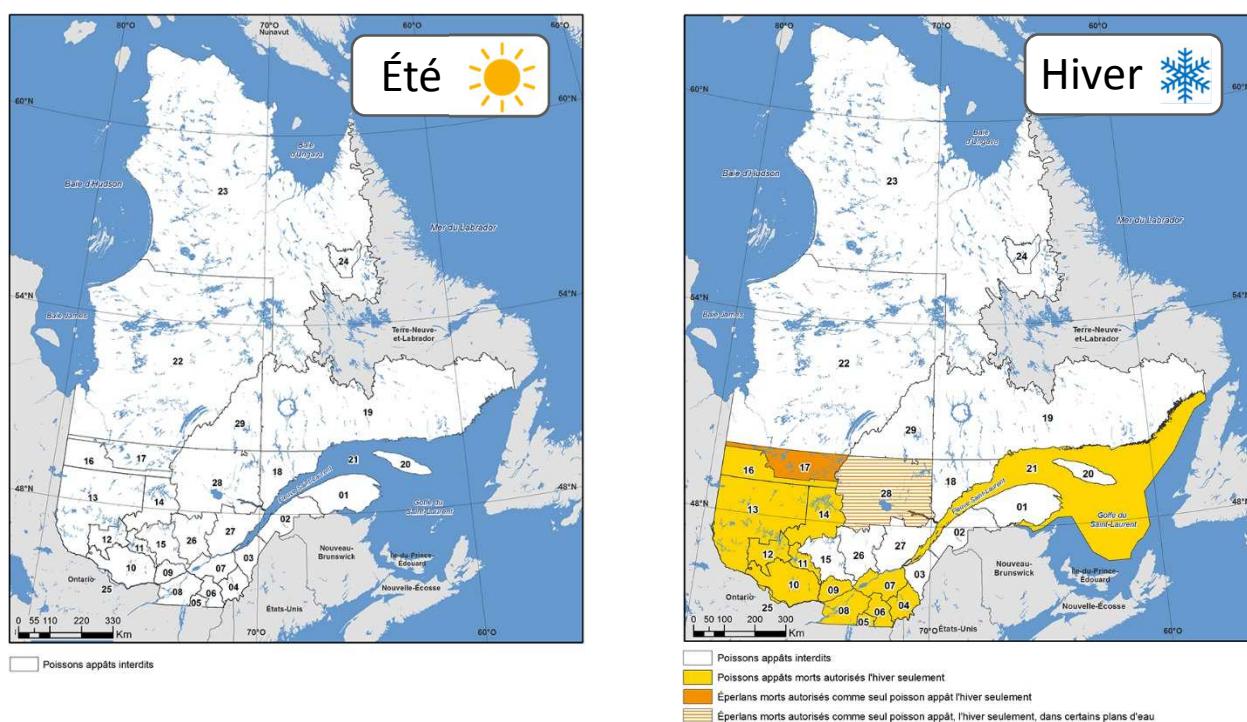
Modalités de gestion / EFFETS POTENTIELS sur la pratique	NON-UTILISATEURS de poissons appâts	UTILISATEURS de poissons appâts
1) Applicable à l'ensemble du Québec - Interdire l'utilisation des poissons appâts (vivants et morts)	Je pêcherais autant ou davantage (709 répondants) Aucune influence Je pêcherais moins ou plus du tout 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%	Je pêcherais autant ou davantage (1266 répondants) Aucune influence Je pêcherais plus du tout Je pêcherais moins 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%
2) Applicable à l'ensemble du Québec - Interdire l'utilisation en été des poissons appâts morts (prévu au 1er avril 2017)	Je pêcherais autant ou davantage (673 répondants) Aucune influence Je pêcherais moins ou plus du tout 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%	Je pêcherais autant ou davantage (1232 répondants) Aucune influence Je pêcherais plus du tout Je pêcherais moins 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%
3) Applicable en eaux intérieures (lacs, réservoirs, rivières) - Interdire l'utilisation en hiver des poissons appâts morts	Je pêcherais autant ou davantage (653 répondants) Aucune influence Je pêcherais moins ou plus du tout 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%	Je pêcherais autant ou davantage (1184 répondants) Aucune influence Je pêcherais plus du tout Je pêcherais moins 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%
4) Applicable au fleuve Saint-Laurent (zones 7, 8, 21) et à la rivière des Outaouais (zone 25) - Interdire l'utilisation en hiver des poissons appâts vivants et maintien de l'utilisation des poissons appâts morts	Je pêcherais autant ou davantage (613 répondants) Aucune influence Je pêcherais moins ou plus du tout 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%	Je pêcherais autant ou davantage (1093 répondants) Aucune influence Je pêcherais plus du tout Je pêcherais moins 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

Annexe 1 : Évolution de la réglementation sur l'utilisation et la possession des poissons appâts de 2013 à 2017¹.

ANCIENNE réglementation (en vigueur du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2017)



NOUVELLE réglementation (en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017)



¹ Certaines exceptions ne sont pas présentées.

Annexe 2 : Historique de l'utilisation et du commerce des poissons appâts au Québec de 1950 à 2017.

- Avant les années 1950, la réglementation concernant l'utilisation des poissons comme appâts était pratiquement inexistante. L'emploi des poissons appâts était donc permis dans tout le Québec.
- De 1952 à 1953, des mesures ont été progressivement implantées pour interdire, dans les eaux à salmonidés, l'usage des poissons appâts autres que ceux provenant du lac où la pêche était effectuée. Ces mesures découlaient des dommages considérables causés aux populations d'ombles de fontaine dans les lacs des Laurentides par l'introduction d'espèces en provenance des basses terres de la plaine du Saint-Laurent.
- En 1954 s'ajoutait l'interdiction totale de pêcher avec ces appâts dans certaines eaux désignées. Cette restriction s'est étendue en 1956 à l'utilisation, à la possession, à la vente et au transport des poissons appâts sur tout le territoire situé au nord de la rivière des Outaouais, de la rivière des Mille-Îles ainsi que du fleuve Saint-Laurent en aval de Montréal, à l'exception de plans d'eau expressément désignés.
- À partir de 1961, la récolte commerciale des poissons appâts a commencé à être encadrée. Ainsi, un permis d'exploitation est dorénavant exigé pour la vente de poissons appâts.
- En 1965, entrée en vigueur d'une réglementation obligeant la possession d'un permis d'exploitation pour la capture, la vente et le transport des poissons appâts.
- En 1967, le Québec a été divisé en quatre zones dans lesquelles variaient les règles de transport et d'utilisation des poissons appâts selon les particularités biologiques du milieu et des habitudes des pêcheurs.
- En 1976, le nombre de zones passa de 4 à 13 et la connaissance ainsi que le contrôle des règles de pratique sont devenus de plus en plus complexes et difficiles à mettre en application.
- Une nouvelle période de réflexion s'est amorcée dans les années 1980, devant une nouvelle constatation des effets généralement irréversibles occasionnés par l'introduction d'espèces, imputable en partie au transport et à l'utilisation, dans les eaux intérieures, de poissons vivants.
- En 1986, des restrictions ont été appliquées au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Interdiction d'utiliser des poissons appâts vivants (hiver et été), interdiction de pêcher avec des poissons appâts morts l'été. L'utilisation en hiver de l'éperlan arc-en-ciel mort demeure autorisée.
- En 1990, de nouvelles restrictions, plus claires et plus faciles à contrôler, ont été imposées à l'échelle du Québec. Ainsi :
 - o l'utilisation des poissons appâts morts et vivants a été restreinte aux zones 7 (en partie seulement), 8, 21 et 25, correspondant approximativement à la vallée du Saint-Laurent (y compris l'estuaire et le golfe), ainsi qu'à un tronçon de la rivière des Outaouais, limitrophe de l'Ontario;

- o l'utilisation des poissons appâts morts a été permise, de part et d'autre de la vallée du Saint-Laurent, dans les zones de pêche 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 16. Ces zones couvrent essentiellement l'Estrie, l'Abitibi, l'Outaouais, les Laurentides et la Haute-Mauricie (à l'exclusion de certains territoires);
 - o l'utilisation de l'éperlan arc-en-ciel mort a été, quant à elle, permise dans la zone 17 (bassin supérieur de la rivière Nottaway), et dans 21 lacs et cours d'eau de la zone 28 (Saguenay–Lac-Saint-Jean);
 - o dans le reste du Québec, soit sur la majeure partie de son territoire, l'utilisation de poissons appâts, morts ou vivants, a alors été interdite.
- Une nouvelle étape devait être franchie en 1993 avec l'interdiction, pour tout le Québec, du poisson appât vivant, mais étant mal accueillie par les pêcheurs du sud du Québec, cette mesure n'a pas été appliquée.
- En 2009, une nouvelle réflexion a été amorcée en raison des connaissances acquises sur les EAE et les organismes pathogènes, dont principalement la septicémie hémorragique virale.
- Depuis avril 2012, une interdiction d'importer au Québec des poissons appâts morts est venue s'ajouter à l'interdiction d'importer des poissons appâts vivants qui était déjà en vigueur. Il demeure toutefois permis, à la pièce et sous certaines conditions strictes, d'importer des poissons appâts morts avec un permis délivré par le MFFP.
- En 2012, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune annonce qu'au 1^{er} avril 2013, l'utilisation de poissons appâts vivants sera interdite durant la période estivale partout au Québec et que l'utilisation de tout type de poissons appâts (morts ou vivants) en période estivale sera interdite en 2017. Le délai de 5 ans avant la mise en application visait à octroyer une période de transition à l'industrie et aux pêcheurs afin qu'ils s'adaptent aux changements.
- Au 1^{er} avril 2013, il devient interdit d'utiliser des poissons appâts vivants en période estivale dans les zones de pêche où ceux-ci étaient encore permis (partie de la zone 7 comprise entre les routes 132 et 138, ainsi que dans les zones 8, 21 et 25). Il est toutefois permis d'utiliser en été des poissons appâts morts dans les zones où leur utilisation est déjà permise par la réglementation. Il est également permis d'utiliser des poissons appâts morts ou vivants durant la période hivernale dans les zones où leur utilisation est déjà permise par la réglementation.
- Depuis le 1^{er} avril 2017, il est interdit d'utiliser des poissons appâts vivants en toute saison et interdit d'utiliser des poissons appâts morts en saison estivale. L'utilisation des poissons appâts morts en hiver demeure permise dans certaines zones de pêche du Québec où cette pratique était déjà autorisée (zone de pêche 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17*, 21, 25 et 28*). (*Éperlan mort l'hiver seulement, certaines exceptions s'appliquent.) Ajout de la crevette morte comme seul poisson appât pour la pêche à l'éperlan dans la rivière York (zone de pêche 1).

Adapté de : Mongeau, 1985; Tremblay et Dumont, 1990.

Annexe 3 : Questionnaire utilisé pour l'enquête.

1. Mise en contexte

L'utilisation de petits poissons comme appâts à la pêche sportive est actuellement autorisée dans le sud-ouest de la province et le fleuve Saint-Laurent (vivants ou morts, selon les zones de pêche). Cette pratique, qui vise principalement à maximiser le succès de pêche en hiver, génère des retombées économiques non négligeables pour certaines régions du Québec.

Bien que cette méthode de pêche s'avère bien utile à certains pêcheurs sportifs, elle n'est pas sans risque pour les milieux naturels. En effet, l'utilisation de poissons appâts (morts ou vivants) à la pêche sportive ainsi que leur exploitation commerciale constituent un des vecteurs de propagation d'espèces aquatiques envahissantes (EAE) et d'organismes pathogènes (virus, bactéries et parasites).

Les poissons appâts sont utilisés depuis des décennies au Québec. Plusieurs resserrements réglementaires ont été mis en œuvre afin d'encadrer les risques associés à cette méthode de pêche. Malgré tout, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ne possède qu'une connaissance partielle de l'importance de cette pratique au Québec. Pour pallier cette lacune, le MFFP réalise actuellement un sondage auprès de l'ensemble des pêcheurs sportifs afin d'actualiser le profil de la clientèle, de connaître les préoccupations des pêcheurs sportifs sur les EAE, de renforcer ses connaissances sur les habitudes de pêche quant à l'utilisation des poissons appâts et de connaître l'opinion des pêcheurs sportifs sur d'éventuelles mesures préventives relatives à l'utilisation des poissons appâts.

Il est à noter que dans le présent questionnaire, le terme poissons appâts ne désigne que les petits poissons (communément appelés ménés) et l'éperlan arc-en-ciel. Les autres types d'appâts naturels tels que la sangsue, le ver de terre, les crustacés (notamment, les écrevisses et les crevettes), les mollusques, les animaux marins et leurs parties ainsi que les œufs ne doivent pas être pris en considération lorsque la question réfère aux « poissons appâts ».

Nous vous remercions de prendre quelques minutes de votre temps pour remplir le questionnaire. Les connaissances acquise par ce sondage permettront au MFFP d'assurer pleinement son rôle de conservation et de mise en valeur de la ressource faunique.

Ce questionnaire n'est pas disponible en version papier.

La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.

2. Pratique de la pêche

1. Depuis combien d'années pratiquez-vous la pêche sportive?

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| ☐ 1-5 ans | ☐ 26-30 ans |
| ☐ 6-10 ans | ☐ 31-35 ans |
| ☐ 11-15 ans | ☐ 36-40 ans |
| ☐ 16-20 ans | ☐ 41-45 ans |
| ☐ 21-25 ans | ☐ Plus de 45 ans |

2. Au cours des trois dernières années, combien de jours par année avez-vous consacré à la pratique de la pêche sportive au Québec?

	Pêche estivale	Pêche hivernale
Nombre total de jours de pêche par année		

3. Êtes-vous membre d'associations, de fédérations ou de regroupements de pêcheurs?

Lequel ou lesquels?

3. Pratique de la pêche (suite)

4. Au cours des trois dernières années, dans quelle ou quelles zones de pêche avez-vous pratiqué la pêche sportive? Précisez l'ordre d'importance par saison, le choix 1 représentant la zone dans laquelle vous pêchez le plus souvent.

	Saison estivale	Saison hivernale
Choix 1		
Choix 2		
Choix 3		
Choix 4		
Choix 5		

Autre (préciser le numéro de la zone de pêche et la saison durant laquelle vous pêchez dans celle-ci)

Zones de chasse et de pêche du Québec

5. Au cours des trois dernières années, quel ou quels types de territoire avez-vous fréquenté? Précisez l'ordre d'importance par saison, le choix 1 représentant le territoire que vous avez le plus souvent fréquenté.

	Saison estivale	Saison hivernale
Choix 1		
Choix 2		
Choix 3		
Choix 4		
Choix 5		

Autre (veuillez préciser le territoire et la saison durant laquelle il est visité)

6. Au cours des 3 dernières années, quel pourcentage (%) de vos jours de pêche avez-vous consacré annuellement dans les eaux suivantes? Le total des réponses doit être de 100 % pour chaque saison.

	Pêche estivale (%)	Pêche hivernale (%)
Eaux intérieures (rivières, lacs et réservoirs autres que ceux énumérées plus bas)		
Lac Saint-François (fleuve Saint-Laurent)		
Lac Saint-Louis (fleuve Saint-Laurent)		
Lac des Deux Montagnes (fleuve Saint-Laurent)		
Lac Saint-Pierre (fleuve Saint-Laurent)		
Fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Sorel		
Fleuve Saint-Laurent entre Trois-Rivières et Québec		
Fleuve Saint-Laurent entre Québec et Gaspé		
Rivière Richelieu		
Lac Champlain (baie Missisquoi)		
Rivière des Outaouais		
Rivière Saguenay		
Lac Saint-Jean		

Autre (veuillez préciser)

4. Espèces aquatiques envahissantes

7. Êtes-vous préoccupé par les espèces aquatiques envahissantes suivantes? Si oui, dans quelle mesure et pour quelle et quelles raisons?

	Préoccupation	Principale raison
Gobie à taches noires		
Tanche		
Gardon rouge		
Cladocère épineux		
Carpe de roseau (carpes asiatiques)		
Truite arc-en-ciel		
Truite brune		
Perchaude		
Meunier noir		
Mulets à corne et perlé		
Ouitouche		

Autre (veuillez préciser l'espèce et votre niveau de préoccupation)

* 8. Au cours des trois dernières années, avez-vous utilisé des poissons appâts (ménés) à la pêche sportive?

- ☐ Oui
☐ Non

5. Autres méthodes de pêche

9. Quelle ou quelles autres méthodes de pêche utilisez-vous?

- | | |
|---|--|
| ☐ Sangsues | ☐ Écrevisses |
| ☐ Vers de terre | ☐ Crevettes |
| ☐ Leurres artificiels | ☐ Œufs de poisson |
| ☐ Abats (ex. : cœur et foie) | ☐ Mollusques |
| ☐ Grenouilles | |
| ☐ Autre (veuillez préciser) | |

10. Pour quel ou quelles raisons n'utilisez-vous pas de poissons appâts?

- | | |
|--|---|
| ☐ Coût élevé | ☐ Pas dans mes habitudes |
| ☐ Interdit où je pêche | ☐ Par plaisir de pêcher avec des leurres artificiels |
| ☐ Moins efficace que les autres leurres | ☐ Simplicité qu'occasionne les leurres artificiels |
| ☐ Protéger les écosystèmes aquatiques | |
| ☐ Autre (veuillez préciser) | |

6. Utilisation de poissons appâts

11. Au cours des 3 dernières années, quel ou quels types d'appâts avez-vous utilisé et à quelle fréquence (% du temps de pêche)? Le total doit être de 100 % pour chaque saison.

	Pêche estivale	Pêche hivernale
Petits poissons <u>morts</u> (ménés autres que l'éperlan arc-en-ciel)		
Petits poissons <u>vivants</u> (ménés autres que l'éperlan arc-en-ciel)		
Éperlan arc-en-ciel		
Crevette		
Écrevisse		
Oeufs de poissons		
Vers de mer		
Sangsues		
Vers de terre		
Abats (ex.: cœur et foie)		
Leurres artificiels		

Autre (veuillez préciser l'appât et la fréquence d'utilisation)

12. D'où proviennent principalement les poissons appâts (ménés) que vous utilisez?

- ☐ Je les achète dans un commerce qui vend des poissons appâts (ex. : dépanneur, magasin spécialisé en article de chasse et de pêche)
- ☐ Je les achète dans une poissonnerie (marché d'alimentation)
- ☐ Je les achète dans une pourvoirie ou un centre de pêche
- ☐ Je les pêche moi-même à l'aide d'une cage (ex. : bourolle, carrelet)
- ☐ Je les pêche moi-même à la ligne
- ☐ Une connaissance m'approvisionne
- ☐ Ne souhaite pas répondre
- ☐ Autre (veuillez préciser)

13. Utilisez-vous vos poissons appâts dans le même plan d'eau où ils ont été pêchés?

- ☐ Toujours
 ☐ Je ne sais pas
☐ Parfois
 ☐ Ne s'applique pas
☐ Jamais
☐ Autre (veuillez préciser)

14. Basé sur les 3 dernières années, combien de douzaines de poissons appâts avez-vous utilisées annuellement?

	Saison estivale	Saison hivernale
Ménés vivants		
Ménés morts		

7. Utilisation des poissons appâts (suite)

15. Pour quelle ou quelles raisons utilisez-vous des poissons appâts à la pêche sportive?

- | | |
|--|--|
| ☐ Meilleur succès de pêche | ☐ Mauvaise connaissance des autres méthodes |
| ☐ Poissons capturés plus gros | ☐ Technique enseignée à mes débuts |
| ☐ Par habitude | ☐ Le coût élevé des leurres artificiels |
| ☐ Pêche plus facile | ☐ Ne sais pas |
| ☐ Autre (veuillez préciser) | |

16. Au cours des trois dernières années, quelle ou quelles espèces de poissons avez-vous pêchée(s) à l'aide de poissons appâts? Précisez l'ordre d'importance par saison, le choix 1 représentant l'espèce de poissons la plus souvent pêchée avec des poissons appâts.

	Saison estivale	Saison hivernale
Choix 1		
Choix 2		
Choix 3		
Choix 4		
Choix 5		

Autre (veuillez précisez à quelle saison sont pêchées ces autres espèces)

17. À la fin d'une journée de pêche, comment vous débarrassez-vous des poissons appâts non utilisés ?

	Saison estivale	Saison hivernale
Poissons appâts vivants		
Poissons appâts morts		

Autre (veuillez préciser)

* 18. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis en place des restrictions sur l'utilisation des poissons appâts. Les connaissez-vous?

Vrai ou faux

L'utilisation des poissons appâts est permise dans l'ensemble des zones de pêche du Québec.

Toutes les espèces de poissons du Québec peuvent être utilisées comme appâts.

En saison estivale, il est possible d'utiliser des poissons appâts vivants dans le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation de la sangsue comme appât est interdite au Québec.

L'utilisation du gobie à taches noires comme appât est interdite.

8. Vecteur de propagation des espèces aquatiques envahissantes

19. Selon vous, est-ce que les activités suivantes sont des vecteurs de propagation d'espèces aquatiques envahissantes? Si oui, dans quelle mesure?

Échelle de risque

Transport maritime

Activités nautiques et de
plaisances (motomarine,
canot, etc.)

Activités de pêches
sportive et commerciale

Utilisation de poissons
appâts

Aquariophilie et jardins
d'eau

Autre (veuillez préciser)

* 20. Êtes-vous favorable aux modifications réglementaires suivantes? Quelle serait l'influence de ces changements réglementaires sur votre pratique de la pêche?

Les scénarios énumérés ci-dessous sont indépendants les uns des autres.

Adhésion

Impacts

**Applicable à
l'ensemble du
Québec** - Interdire
l'utilisation des
poissons appâts
(vivants et morts)

**Applicable à
l'ensemble du
Québec** - Interdire
l'utilisation en été
des poissons
appâts morts
(prévu au 1er avril
2017)

**Applicable en
eaux intérieures
(lacs, réservoirs,
rivières) -**
Interdire
l'utilisation en
hiver des poissons
appâts morts

**Applicable au
fleuve Saint-
Laurent et aux
zones 8, 21, et 25
(rivière des
Outaouais) -**
Interdire
l'utilisation en
hiver des poissons
appâts vivants et
maintien de
l'utilisation des
poissons appâts
morts

21. Avez-vous des commentaires à formuler sur la gestion de l'exploitation et de l'utilisation des poissons appâts au Québec?

9. Profil de la clientèle

22. Les questions 22 à 27 visent à actualiser le profil des pêcheurs sportifs du Québec afin de mieux connaître la clientèle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Afin que les données recueillies dans cette section puissent être utilisées par le MFFP à des fins de statistiques, votre consentement est requis. Prendre en note que ces données sont assujetties à la politique de confidentialité et à la déclaration de sécurité de SurveyMonkey plutôt qu'à la Loi de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2-1.

☐ J'accepte

☐ Je refuse

23. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?

☐ Moins de 15 ans

☐ 45-54 ans

☐ 15-17 ans

☐ 55-64 ans

☐ 18-24 ans

☐ 65-74 ans

☐ 25-34 ans

☐ 75 ans et plus

☐ 35-44 ans

☐ Ne souhaite pas répondre

24. Quel est votre sexe?

☐ Homme

☐ Femme

☐ Ne souhaite pas répondre

25. Dans quelle région administrative du Québec habitez-vous?

☐ Bas-Saint-Laurent

☐ Outaouais

☐ Laval

☐ Saguenay–Lac-Saint-Jean

☐ Abitibi-Témiscamingue

☐ Lanaudière

☐ Capitale-Nationale

☐ Côte-Nord

☐ Laurentides

☐ Mauricie

☐ Nord-du-Québec

☐ Montérégie

☐ Estrie

☐ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

☐ Centre-du-Québec

☐ Montréal

☐ Chaudière-Appalaches

☐ Ne souhaite pas répondre

26. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint?

☐ Primaire

☐ Universitaire (maîtrise)

☐ Secondaire

☐ Universitaire (doctorat)

☐ Formation professionnelle (métier)

☐ Autre

☐ Collégial

☐ Aucun

☐ Universitaire (baccalauréat)

☐ Ne souhaite pas répondre

27. Quel était votre statut d'emploi en 2015?

- | | |
|---|---|
| ☐ Travailleur à temps plein | ☐ Étudiant avec travail à temps plein |
| ☐ Travailleur à temps partiel | ☐ Retraité |
| ☐ Travailleur saisonnier | ☐ Personne au foyer |
| ☐ Étudiant à temps plein | ☐ Sans emploi |
| ☐ Étudiant avec travail à temps partiel | ☐ Ne souhaite pas répondre |

28. Quel a été approximativement votre revenu total annuel avant impôt en 2015?

- | | |
|--|--|
| ☐ 19 999 \$ et moins | ☐ Entre 80 000 \$ et 99 999 \$ |
| ☐ Entre 20 000 \$ et 39 999 \$ | ☐ Entre 100 000 \$ et 129 999 \$ |
| ☐ Entre 40 000 \$ et 59 999 \$ | ☐ Plus de 130 000 \$ |
| ☐ Entre 60 000 \$ et 79 999 \$ | ☐ Ne souhaite pas répondre |

Annexe 4 : Données récapitulatives pour chacune des questions.

Q1. Depuis combien d'années pratiquez-vous la pêche sportive?

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
1-5 ans	4 %	104
6-10 ans	5 %	148
11-15 ans	6 %	170
16-20 ans	7 %	201
21-25 ans	9 %	233
26-30 ans	11 %	289
31-35 ans	7 %	201
36-40 ans	13 %	344
41-45 ans	9 %	238
Plus de 45 ans	30 %	806
Total		2734

Q2. Au cours des trois dernières années, combien de jours par année avez-vous consacrés à la pratique de la pêche sportive au Québec?

Nombre total de jours de pêche par année	0 jour	1-5 jours	6-10 jours	11-15 jours	16-20 jours	21-25 jours	26-30 jours	31-35 jours	Plus de 35 jours	Répondants (n)
Pêche estivale	1 %	7 %	14 %	13 %	15 %	10 %	10 %	4 %	26 %	2 705
Pêche hivernale	21 %	24 %	14 %	9 %	9 %	5 %	3 %	3 %	11 %	2 377

Q3. Êtes-vous membre d'associations, de fédérations ou de regroupements de pêcheurs?

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondant (n)
Non	73 %	1 935
Oui	24 %	649
Ne sais pas	2 %	54
Je ne souhaite pas répondre	1 %	25
Lequel ou lesquels? (Commentaires)		633
Total		2 663

Q4. Au cours des trois dernières années, dans quelle ou quelles zones de pêche avez-vous pratiqué la pêche sportive? Précisez l'ordre d'importance par saison, le choix 1 représentant la zone dans laquelle vous pêchez le plus souvent.

Zone de pêche	Saison estivale					Saison hivernale				
	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Choix 5	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Choix 5
1	2 %	3 %	2 %	3 %	4 %	1 %	1 %	2 %	1 %	2 %
2	1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %
3	1 %	1 %	2 %	4 %	1 %	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %
4	2 %	2 %	2 %	4 %	3 %	2 %	3 %	2 %	5 %	2 %
5	1 %	1 %	2 %	2 %	2 %	1 %	3 %	4 %	7 %	2 %
6	4 %	4 %	5 %	2 %	4 %	4 %	7 %	11 %	3 %	6 %
7	7 %	8 %	7 %	6 %	11 %	14 %	17 %	17 %	19 %	18 %
8	18 %	7 %	6 %	8 %	7 %	28 %	17 %	14 %	12 %	14 %
9	1 %	6 %	6 %	4 %	4 %	1 %	4 %	6 %	8 %	2 %
10	11 %	7 %	7 %	7 %	5 %	10 %	11 %	6 %	8 %	8 %
11	3 %	5 %	5 %	5 %	5 %	3 %	4 %	5 %	1 %	4 %
12	2 %	6 %	4 %	2 %	3 %	0 %	1 %	1 %	0 %	0 %
13	16 %	7 %	6 %	5 %	7 %	16 %	3 %	3 %	5 %	6 %
14	3 %	6 %	6 %	8 %	5 %	1 %	2 %	1 %	1 %	0 %
15	4 %	5 %	7 %	7 %	3 %	1 %	1 %	2 %	9 %	0 %
16	1 %	3 %	2 %	1 %	0 %	1 %	5 %	2 %	0 %	4 %
17	1 %	2 %	2 %	2 %	3 %	1 %	2 %	4 %	1 %	0 %
18	2 %	2 %	2 %	1 %	4 %	2 %	1 %	2 %	0 %	0 %
19	1 %	1 %	1 %	2 %	3 %	0 %	1 %	1 %	1 %	0 %
20	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %
21	1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %	2 %	2 %	1 %	4 %
22	1 %	3 %	3 %	4 %	2 %	0 %	1 %	1 %	1 %	0 %
23	0 %	0 %	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
24	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
25	1 %	2 %	2 %	1 %	1 %	3 %	3 %	3 %	1 %	6 %
26	4 %	6 %	5 %	5 %	3 %	1 %	2 %	1		

Q5. Au cours des trois dernières années, quel ou quels types de territoire avez-vous fréquenté? Précisez l'ordre d'importance par saison, le choix 1 représentant le territoire que vous avez le plus souvent fréquenté.

Saison estivale	Aire faunique communautaire	Pourvoirie	Réserve faunique	Territoire privé	Territoire public libre	Zone d'exploitation contrôlée (ZEC)	Je ne sais pas	Répondants (n)
Choix 1	8 %	9 %	15 %	2 %	55 %	11 %	1 %	2 370
Choix 2	8 %	21 %	24 %	6 %	25 %	14 %	1 %	1 462
Choix 3	9 %	23 %	17 %	7 %	26 %	17 %	1 %	617
Choix 4	9 %	20 %	9 %	11 %	25 %	22 %	4 %	172
Choix 5	8 %	11 %	10 %	11 %	30 %	19 %	11 %	63

Saison hivernale	Aire faunique communautaire	Pourvoirie	Réserve faunique	Territoire privé	Territoire public libre	Zone d'exploitation contrôlée (ZEC)	Je ne sais pas	Répondants (n)
Choix 1	12 %	7 %	1 %	2 %	75 %	1 %	1 %	1 218
Choix 2	14 %	25 %	2 %	8 %	44 %	6 %	2 %	262
Choix 3	13 %	16 %	7 %	5 %	46 %	9 %	4 %	56
Choix 4	8 %	8 %	8 %	8 %	44 %	8 %	16 %	25
Choix 5	10 %	10 %	0 %	0 %	50 %	10 %	20 %	20

Q6. Au cours des 3 dernières années, quel pourcentage (%) de vos jours de pêche avez-vous consacré annuellement dans les eaux suivantes? Le total des réponses doit être de 100 % pour chaque saison.

Pêche estivale (%)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	100 %	Répondants (n)
Eaux intérieures (rivières, lacs et réservoirs autres que ceux énumérés plus bas)	4 %	7 %	5 %	4 %	3 %	6 %	4 %	4 %	7 %	10 %	46 %	2 023
Lac Saint-François (fleuve Saint-Laurent)	66 %	16 %	6 %	3 %	0 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	3 %	426
Lac Saint-Louis (fleuve Saint-Laurent)	58 %	15 %	8 %	3 %	2 %	5 %	1 %	2 %	2 %	1 %	3 %	428
Lac des Deux Montagnes (fleuve Saint-Laurent)	59 %	15 %	10 %	4 %	1 %	4 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	423
Lac Saint-Pierre (fleuve Saint-Laurent)	44 %	24 %	10 %	5 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	4 %	521
Fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Sorel	39 %	21 %	7 %	5 %	3 %	6 %	2 %	3 %	3 %	3 %	6 %	529
Fleuve Saint-Laurent entre Trois-Rivières et Québec	58 %	20 %	7 %	4 %	1 %	2 %	1 %	1 %	2 %	2 %	2 %	381
Fleuve Saint-Laurent entre Québec et Gaspé	66 %	16 %	5 %	4 %	2 %	2 %	1 %	1 %	1 %	0 %	1 %	341
Rivière Richelieu	60 %	17 %	6 %	4 %	1 %	3 %	2 %	1 %	1 %	1 %	4 %	363
Lac Champlain (baie Missisquoi)	80 %	12 %	3 %	2 %	1 %	1 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	292
Rivière des Outaouais	44 %	21 %	8 %	4 %	3 %	8 %	1 %	1 %	2 %	3 %	5 %	478
Rivière Saguenay	82 %	9 %	2 %	4 %	0 %	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %	1 %	289
Lac Saint-Jean	64 %	16 %	5 %	2 %	1 %	2 %	1 %	1 %	2 %	2 %	3 %	346

Q6. Suite

Pêche hivernale (%)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %	80 %		100 %	Répondants (n)
Eaux intérieures (rivières, lacs et réservoirs autres que ceux énumérés plus bas)	16 %	9 %	6 %	4 %	3 %	4 %	2 %	2 %	6 %	La catégorie 90 % a été omise accidentellement pour la pêche hivernale.	47 %	1 028
Lac Saint-François (fleuve Saint-Laurent)	74 %	6 %	5 %	3 %	1 %	2 %	2 %	2 %	1 %		5 %	266
Lac Saint-Louis (fleuve Saint-Laurent)	59 %	7 %	6 %	4 %	2 %	4 %	1 %	2 %	5 %		10 %	279
Lac des Deux Montagnes (fleuve Saint-Laurent)	53 %	7 %	7 %	7 %	5 %	5 %	0 %	2 %	3 %		11 %	286
Lac Saint-Pierre (fleuve Saint-Laurent)	38 %	13 %	9 %	4 %	2 %	5 %	2 %	2 %	5 %		20 %	388
Fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Sorel	39 %	9 %	8 %	4 %	1 %	7 %	2 %	2 %	7 %		20 %	364
Fleuve Saint-Laurent entre Trois-Rivières et Québec	69 %	7 %	4 %	3 %	1 %	2 %	1 %	1 %	2 %		11 %	227
Fleuve Saint-Laurent entre Québec et Gaspé	87 %	4 %	3 %	0 %	0 %	2 %	0 %	0 %	1 %		3 %	186
Rivière Richelieu	70 %	11 %	8 %	2 %	1 %	2 %	1 %	0 %	2 %		3 %	217
Lac Champlain (baie Missisquoi)	61 %	9 %	5 %	3 %	2 %	4 %	2 %	0 %	5 %		9 %	241
Rivière des Outaouais	45 %	9 %	8 %	2 %	3 %	5 %	1 %	3 %	5 %		20 %	320
Rivière Saguenay	69 %	4 %	3 %	1 %	3 %	2 %	0 %	0 %	5 %		14 %	222
Lac Saint-Jean	79 %	8 %	2 %	1 %	1 %	0 %	1 %	2 %	3 %		5 %	194

Q7. Êtes-vous préoccupé par les espèces aquatiques envahissantes suivantes? Si oui, dans quelle mesure et pour quelle ou quelles raisons?

Préoccupation	Très préoccupé	Préoccupé	Neutre	Peu préoccupé	Pas préoccupé	Ne sais pas	Ne connais pas l'espèce	Répondants (n)
Carpe de roseau (carpes asiatiques)	59 %	19 %	4 %	3 %	4 %	3 %	8 %	1 635
Gobie à taches noires	25 %	29 %	8 %	5 %	4 %	4 %	25 %	1 599
Meunier noir	16 %	22 %	16 %	10 %	15 %	7 %	14 %	1 362
Tanche	13 %	15 %	11 %	4 %	5 %	6 %	46 %	1 329
Cladocère épineux	12 %	13 %	9 %	3 %	3 %	7 %	53 %	1 272
Ouitouche	12 %	18 %	14 %	8 %	13 %	6 %	29 %	1 325
Perchaude	12 %	17 %	16 %	11 %	41 %	3 %	1 %	1 350
Mulets à corne et perlé	11 %	19 %	14 %	7 %	11 %	8 %	29 %	1 304
Gardon rouge	8 %	11 %	10 %	3 %	4 %	7 %	55 %	1 263
Truite arc-en-ciel	7 %	14 %	17 %	11 %	47 %	4 %	0 %	1 333
Truite brune	4 %	7 %	18 %	11 %	53 %	5 %	1 %	1 270

Principale raison	Diminution du succès de pêche	Impacts négatifs sur la faune aquatique	Nuisance lors des activités récréatives	Impacts négatifs sur la santé des poissons	Impacts négatifs sur les écosystèmes	Ne sais pas	Répondants (n)
Carpe de roseau (carpes asiatiques)	8 %	44 %	3 %	2 %	36 %	7 %	1 144
Gobie à taches noires	10 %	40 %	3 %	2 %	26 %	19 %	967
Meunier noir	30 %	25 %	6 %	2 %	10 %	27 %	655
Tanche	5 %	29 %	2 %	1 %	23 %	41 %	613
Cladocère épineux	3 %	22 %	6 %	2 %	19 %	47 %	550
Ouitouche	32 %	15 %	9 %	1 %	8 %	35 %	561
Perchaude	39 %	12 %	4 %	3 %	7 %	34 %	602
Mulets à corne et perlé	24 %	20 %	7 %	1 %	10 %	38 %	554
Gardon rouge	4 %	23 %	2 %	1 %	16 %	55 %	511
Truite arc-en-ciel	18 %	21 %	1 %	1 %	11 %	47 %	563
Truite brune	16 %	14 %	1 %	1 %	8 %	60 %	459

Autre (veuillez préciser l'espèce et votre niveau de préoccupation)

189

Q8. Au cours des trois dernières années, avez-vous utilisé des poissons appâts (ménés) à la pêche sportive?

Réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
Oui	65 %	1 577
Non	35 %	844
Total		2 421

Q9. Quelle ou quelles autres méthodes de pêche utilisez-vous?

[Question posée seulement aux non-utilisateurs de poissons appâts; plus d'une réponse possible]

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
Vers de terre	89 %	739
Leurres artificiels	86 %	719
Sangsues	28 %	229
Autre (veuillez préciser)	10 %	85
Abats (ex., cœur et foie)	9 %	73
Crevettes	4 %	34
Écrevisses	2 %	16
Œufs de poisson	2 %	14
Grenouilles	1 %	10
Mollusques	0 %	1
Total		832

Q10. Pour quel ou quelles raisons n'utilisez-vous pas de poissons appâts?

[Question posée seulement aux non-utilisateurs de poissons appâts]

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
Protéger les écosystèmes aquatiques	53 %	440
Pas dans mes habitudes	53 %	439
Interdit où je pêche	51 %	418
Simplicité qu'occasionnent les leurres artificiels	23 %	188
Par plaisir de pêcher avec des leurres artificiels	22 %	183
Autre (veuillez préciser)	6 %	51
Moins efficace que les autres leurres	4 %	32
Coût élevé	3 %	21
Total		828

Q11. Au cours des 3 dernières années, quel ou quels types d'appâts avez-vous utilisés et à quelle fréquence (% du temps de pêche)? Le total doit être de 100 % pour chaque saison.

[Question posée seulement aux utilisateurs de poissons appâts]

Pêche estivale	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	100 %	Répondants (n)
Petits poissons morts (ménés autres que l'éperlan arc-en-ciel)	28 %	18 %	11 %	7 %	4 %	10 %	2 %	3 %	4 %	3 %	10 %	1 094
Petits poissons vivants (ménés autres que l'éperlan arc-en-ciel)*	80 %	8 %	2 %	1 %	1 %	3 %	0 %	0 %	1 %	0 %	3 %	620
Éperlan arc-en-ciel	82 %	9 %	3 %	2 %	1 %	0 %	1 %	1 %	0 %	1 %	1 %	469
Crevette	94 %	5 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	392
Écrevisse	89 %	6 %	4 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	389
Œufs de poissons	95 %	3 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	376
Vers de mer	88 %	5 %	1 %	1 %	2 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	443
Sangsues	30 %	34 %	14 %	7 %	4 %	4 %	1 %	1 %	1 %	1 %	4 %	672
Vers de terre	2 %	16 %	13 %	11 %	10 %	15 %	4 %	6 %	6 %	5 %	12 %	1 228
Abats (p. ex., cœur et foie)	86 %	10 %	2 %	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	395
Leurres artificiels	6 %	17 %	12 %	8 %	8 %	15 %	6 %	8 %	4 %	7 %	9 %	1 018

* Il est à noter que l'utilisation de poissons appâts vivants en été est interdite partout au Québec.

Pêche hivernale	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	100 %	Répondants (n)
Petits poissons morts (ménés autres que l'éperlan arc-en-ciel)	21 %	10 %	6 %	3 %	2 %	5 %	2 %	3 %	5 %	6 %	36 %	889
Petits poissons vivants (ménés autres que l'éperlan arc-en-ciel)	22 %	4 %	3 %	3 %	2 %	5 %	3 %	5 %	7 %	11 %	36 %	842
Éperlan arc-en-ciel	60 %	7 %	4 %	1 %	3 %	4 %	2 %	1 %	3 %	4 %	10 %	408
Crevette	84 %	9 %	2 %	1 %	1 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	2 %	315
Écrevisse	99 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	281
Œufs de poissons	98 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	280
Vers de mer	97 %	1 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	291
Sangsues												

Q12. D'où proviennent principalement les poissons appâts (ménés) que vous utilisez?

[Question posée seulement aux utilisateurs de poissons appâts]

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
Je les achète dans un commerce qui vend des poissons appâts (p. ex., dépanneur, magasin spécialisé en article de chasse et de pêche)	67 %	1 014
Je les achète dans une poissonnerie (marché d'alimentation)	3 %	48
Je les achète dans une pourvoirie ou un centre de pêche	26 %	396
Je les pêche moi-même à l'aide d'une cage (p. ex., bourolle, carrelet)	21 %	313
Je les pêche moi-même à la ligne	9 %	132
Une connaissance m'approvisionne	5 %	71
Ne souhaite pas répondre	1 %	9
Autre (veuillez préciser)	3 %	48
Total		1 522

Q13. Utilisez-vous vos poissons appâts dans le même plan d'eau où ils ont été pêchés?

[Question posée seulement aux utilisateurs de poissons appâts]

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
Toujours	30 %	451
Parfois	16 %	237
Jamais	13 %	203
Je ne sais pas	30 %	455
Ne s'applique pas	7 %	110
Autre (veuillez préciser)	4 %	59
Total		1 515

Q14. Basé sur les 3 dernières années, combien de douzaines de poissons appâts avez-vous utilisées annuellement?

[Question posée seulement aux utilisateurs de poissons appâts]

Saison estivale	0	1 à 3	4 à 7	7 à 10	10 à 13	13 à 16	Plus de 16	Répondants (n)
Ménés vivants*	84 %	6 %	4 %	2 %	0 %	1 %	4 %	966
Ménés morts	32 %	21 %	12 %	9 %	6 %	3 %	19 %	1 232

Saison hivernale	0	1 à 3	4 à 7	7 à 10	11 à 13	13 à 16	Plus de 16	Répondants (n)
Ménés vivants	29 %	12 %	11 %	12 %	5 %	4 %	28 %	1 103
Ménés morts	27 %	25 %	14 %	9 %	3 %	2 %	19 %	977

* Il est à noter que l'utilisation de poissons appâts vivants en été est interdite partout au Québec.

Q15. Pour quelle ou quelles raisons utilisez-vous des poissons appâts à la pêche sportive?

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
Meilleur succès de pêche	87 %	1 292
Pêche plus facile	24 %	361
Technique enseignée à mes débuts	20 %	302
Poissons capturés plus gros	20 %	296
Par habitude	19 %	275
Le coût élevé des leurres artificiels	12 %	176
Mauvaise connaissance des autres méthodes	5 %	67
Ne sais pas	1 %	7
Autre (veuillez préciser)	9 %	130
Total		1 489

Q16. Au cours des trois dernières années, quelle ou quelles espèces de poissons avez-vous pêchée(s) à l'aide de poissons appâts? Précisez l'ordre d'importance par saison, le choix 1 représentant l'espèce de poissons la plus souvent pêchée avec des poissons appâts. [Question posée seulement aux utilisateurs de poissons appâts]

Saison estivale	Achigan	Barbue de rivière	Brochet	Doré	Espèces marines (p. ex., sébaste)	Lotte	Omble de fontaine (truite mouchetée)	Ouananiche	Perchaude	Poulamon	Touladi (truite grise)	Répondants (n)
Choix 1	3 %	2 %	11 %	63 %	1 %	0 %	2 %	1 %	5 %	0 %	12 %	1 074
Choix 2	6 %	3 %	45 %	21 %	0 %	1 %	4 %	2 %	9 %	0 %	9 %	864
Choix 3	14 %	4 %	21 %	9 %	1 %	4 %	6 %	2 %	28 %	0 %	11 %	544
Choix 4	17 %	10 %	9 %	5 %	2 %	7 %	9 %	3 %	27 %	0 %	11 %	254
Choix 5	17 %	11 %	7 %	3 %	2 %	7 %	11 %	7 %	19 %	1 %	15 %	121

Saison hivernale	Achigan	Barbue de rivière	Brochet	Doré	Espèces marines (p. ex., sébaste)	Lotte	Omble de fontaine (truite mouchetée)	Ouananiche	Perchaude	Poulamon	Touladi (truite grise)	Répondants (n)
Choix 1	1 %	0 %	20 %	62 %	2 %	1 %	1 %	2 %	12 %	0 %	0 %	988
Choix 2	1 %	0 %	49 %	26 %	0 %	3 %	1 %	1 %	18 %	0 %	1 %	809
Choix 3	2 %	1 %	25 %	10 %	1 %	11 %	2 %	1 %	45 %	0 %	2 %	481
Choix 4	18 %	4 %	6 %	5 %	1 %	28 %	5 %	1 %	24 %	3 %	5 %	148
Choix 5	15 %	13 %	8 %	8 %	5 %	8 %	10 %	8 %	10 %	5 %	13 %	40

Autre (veuillez préciser à quelle saison sont pêchées ces autres espèces)	87
---	----

Q17. À la fin d'une journée de pêche, comment vous débarrassez-vous des poissons appâts non utilisés?

[Question posée seulement aux utilisateurs de poissons appâts]

Saison estivale	Je les jette dans le plan d'eau		Je les jette aux ordures	Je les jette dans le bois	Je les conserve pour une prochaine journée de pêche	Je les donne à un autre pêcheur	Je n'en utilise pas durant cette saison	Répondants (n)
Poissons appâts vivants	5 %		4 %	3 %	24 %	3 %	61 %	797
Poissons appâts morts	8 %		20 %	5 %	46 %	2 %	18 %	1 073

Saison hivernale	Je les jette dans le plan d'eau par le trou de glace	Je les jette sur la glace	Je les jette aux ordures	Je les jette dans le bois	Je les conserve pour une prochaine journée de pêche	Je les donne à un autre pêcheur	Je n'en utilise pas durant cette saison	Répondants (n)
Poissons appâts vivants	9 %	5 %	4 %	1 %	52 %	8 %	21 %	854
Poissons appâts morts	6 %	8 %	13 %	1 %	54 %	3 %	14 %	766

Autre (veuillez préciser)	65
----------------------------------	-----------

Q18. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis en place des restrictions sur l'utilisation des poissons appâts. Les connaissez-vous?

[Question posée seulement aux utilisateurs de poissons appâts]

Choix de réponses	Vrai	Faux	Bonne réponse	Répondants (n)
L'utilisation des poissons appâts est permise dans l'ensemble des zones de pêche du Québec.	18 %	82 %	FAUX	1 500
Toutes les espèces de poissons du Québec peuvent être utilisées comme appâts.	1 %	99 %	FAUX	1 496
En saison estivale, il est possible d'utiliser des poissons appâts vivants dans le fleuve Saint-Laurent.	43 %	57 %	FAUX	1 407
L'utilisation de la sangsue comme appât est interdite au Québec.	6 %	94 %	FAUX	1 481
L'utilisation du gobie à taches noires comme appât est interdite.	86 %	14 %	VRAI	1 386
Total				1 509

Q19. Selon vous, est-ce que les activités suivantes sont des vecteurs de propagation d'espèces aquatiques envahissantes? Si oui, dans quelle mesure?

Choix de réponse	Élevé	Moyen	Peu	Pas du tout	Ne sais pas	Répondants (n)
Transport maritime	73 %	16 %	6 %	1 %	4 %	1 969
Utilisation de poissons appâts	37 %	26 %	24 %	11 %	2 %	1 996
Activités de pêches sportive et commerciale	24 %	37 %	28 %	7 %	4 %	1 943
Aquariophilie et jardins d'eau	20 %	21 %	23 %	9 %	27 %	1 897
Activités nautiques et de plaisances (motomarine, canot, etc.)	16 %	32 %	35 %	14 %	2 %	1 932

Autre (veuillez préciser)	100
----------------------------------	------------

Q20. Êtes-vous favorable aux modifications réglementaires suivantes? Quelle serait l'influence de ces changements réglementaires sur votre pratique de la pêche? Les scénarios énumérés ci-dessous sont indépendants les uns des autres.

Adhésion	Très favorable	Favorable	Neutre	Défavorable	Très défavorable	Ne souhaite pas répondre	Répondants (n)
Applicable à l'ensemble du Québec — Interdire l'utilisation des poissons appâts (vivants et morts)	26 %	10 %	9 %	20 %	35 %	0 %	2 044
Applicable à l'ensemble du Québec — Interdire l'utilisation en été des poissons appâts morts (prévu au 1er avril 2017)	28 %	15 %	17 %	16 %	23 %	1 %	2 020
Applicable en eaux intérieures (lacs, réservoirs, rivières) — Interdire l'utilisation en hiver des poissons appâts morts	24 %	9 %	17 %	18 %	30 %	2 %	2 002
Applicable au fleuve Saint-Laurent (zones 7, 8, 21) et à la rivière des Outaouais (zone 25) — Interdire l'utilisation en hiver des poissons appâts vivants et maintien de l'utilisation des poissons appâts morts	26 %	17 %	18 %	11 %	23 %	5 %	1 976

Impacts	Je pêcherais plus souvent	Je pêcherais autant, mais avec d'autres appâts	Je pêcherais moins souvent	Je ne pêcherais plus du tout	Aucune influence sur ma pêche	Ne souhaite pas répondre	Répondants (n)
Applicable à l'ensemble du Québec — Interdire l'utilisation des poissons appâts (vivants et morts)	2 %	18 %	29 %	13 %	35 %	3 %	2 028
Applicable à l'ensemble du Québec — Interdire l'utilisation en été des poissons appâts morts (prévu au 1 ^{er} avril 2017)	2 %	19 %	20 %	7 %	46 %	3 %	1 961
Applicable en eaux intérieures (lacs, réservoirs, rivières) — Interdire l'utilisation en hiver des poissons appâts morts	2 %	14 %	18 %	21 %	41 %	4 %	1 916
Applicable au fleuve Saint-Laurent (zones 7, 8, 21) et à la rivière des Outaouais (zone 25) — Interdire l'utilisation en hiver des poissons appâts vivants et maintien de l'utilisation des poissons appâts morts	3 %	11 %	15 %	15 %	47 %	8 %	1 856

Q21. Avez-vous des commentaires à formuler sur la gestion de l'exploitation et de l'utilisation des poissons appâts au Québec?

Commentaires	Répondants (n)
Réponses obtenues	968

Q22. Les questions 22 à 27 visent à actualiser le profil des pêcheurs sportifs du Québec afin de mieux connaître la clientèle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Afin que les données recueillies dans cette section puissent être utilisées par le MFFP à des fins de statistiques, votre consentement est requis. Prendre note que ces données sont assujetties à la politique de confidentialité et à la déclaration de sécurité de SurveyMonkey plutôt qu'à la Loi de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2-1.

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
J'accepte	98 %	1 941
Je refuse	2 %	39

Q23. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
Moins de 15 ans	0 %	2
15-17 ans	1 %	11
18-24 ans	3 %	66
25-34 ans	16 %	316
35-44 ans	17 %	344
45-54 ans	22 %	438
55-64 ans	26 %	529
65-74 ans	13 %	270
75 ans et plus	2 %	33
Ne souhaite pas répondre	0 %	1
Total		2 010

Q24. Quel est votre sexe?

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
Homme	92 %	1 835
Femme	8 %	163
Ne souhaite pas répondre	0 %	2
Total		2000

Q25. Dans quelle région administrative du Québec habitez-vous?

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
Montréal	16 %	311
Abitibi-Témiscamingue	13 %	261
Ontario	12 %	231
Laurentides	11 %	224
Capitale-Nationale	8 %	151
Montréal	7 %	131
Lanaudière	6 %	118
Mauricie	5 %	105
Estrie	5 %	104
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5 %	94
Centre-du-Québec	4 %	73
Chaudière-Appalaches	3 %	63
Laval	3 %	56
Nord-du-Québec	1 %	25
Bas-Saint-Laurent	1 %	23
Côte-Nord	1 %	23
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0 %	9
Ne souhaite pas répondre	0 %	4
Total		2 006

Q26. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint?

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
Primaire	1 %	14
Secondaire	16 %	318
Formation professionnelle (métier)	22 %	437
Collégial	32 %	638
Universitaire (baccalauréat)	19 %	389
Universitaire (maîtrise)	7 %	149
Universitaire (doctorat)	1 %	24
Autre	1 %	11
Aucun	0 %	1
Ne souhaite pas répondre	1 %	27
Total		2 008

Q27. Quel était votre statut d'emploi en 2015?

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
Travailleur à temps plein	61 %	1 229
Retraité	25 %	495
Travailleur saisonnier	5 %	90
Travailleur à temps partiel	4 %	77
Étudiant à temps plein	2 %	36
Étudiant avec travail à temps partiel	1 %	24
Sans emploi	1 %	12
Personne au foyer	1 %	10
Étudiant avec travail à temps plein	0,3 %	7
Ne souhaite pas répondre	1 %	27
Total		2 007

Q28. Quel a été approximativement votre revenu total annuel avant impôt en 2015?

Choix de réponses	Réponse (%)	Répondants (n)
19 999 \$ et moins	6 %	124
Entre 20 000 \$ et 39 999 \$	15 %	303
Entre 40 000 \$ et 59 999 \$	27 %	546
Entre 60 000 \$ et 79 999 \$	19 %	386
Entre 80 000 \$ et 99 999 \$	10 %	193
Entre 100 000 \$ et 129 999 \$	6 %	115
Plus de 130 000 \$	4 %	76
Ne souhaite pas répondre	13 %	254
Total		1 997

Annexe 5 : Comparaison de la méthodologie employée lors des différentes enquêtes réalisées auprès des pêcheurs sportifs.

	Enquête auprès des pêcheurs de touladi et de doré : sondage téléphonique auprès des pêcheurs et des non-pêcheurs (Léger Marketing, 2010)	Sondage sur les préoccupations concernant les espèces aquatiques envahissantes et sur l'utilisation des poissons appâts au Québec
Année	2009	2016
Nombre de répondants	1 101	2 760
Type de sondage	Téléphonique	Web (SurveyMonkey®)
Méthodes	9 régions ciblées	-
Échantillonnage	Aléatoire par strates (Rive-Sud et Rive-Nord)	Complètement aléatoire
Seuil minimal par strate	oui	-
Pondération des données	oui*	non

* Les données ont été pondérées pour corriger l'effet de la sous-représentation ou de la surreprésentation de certaines strates des populations ciblées par l'étude. Afin de redresser les déséquilibres et garantir la représentativité des données avec celles de la population québécoise des régions ciblées par l'étude, le statisticien de Léger Marketing a pondéré les données selon le sexe, l'âge, la région et la langue maternelle (Source : Statistique Canada, recensement de 2006).

Annexe 6 : Pêche hivernale — techniques alternatives aux poissons appâts vivants.

En été, les pêcheurs peuvent employer plusieurs techniques comme la pêche à la traîne, au lancer, à la dérive, à la dandinette et à la ligne morte. Les leurres offerts sont également très variés (Blais, 2012), ce qui réduit la dépendance aux poissons appâts pour garantir un succès de pêche en été. Par contre, la pêche hivernale n'offre pas autant de possibilités aux pêcheurs, car ces derniers doivent utiliser des techniques adaptées à la pêche dans un trou percé dans la glace. Ainsi, la brimbale (ligne morte) et la dandinette (figure 14) sont les principales options qui s'offrent aux pêcheurs. Ces techniques de pêche offrent des possibilités intéressantes même sans l'utilisation de poissons appâts vivants (voir encadré).

Dandinette vs brimbale

- Il a été démontré que la dandinette (figure 14b), utilisée avec un leurre artificiel ou un mené mort, génère des rendements six fois supérieurs à la brimbale appâtée avec des poissons appâts vivants pour la pêche à la perchaude, cinq fois supérieurs pour la pêche au doré et deux fois supérieurs pour la pêche au brochet (Daigle et coll., 2005). Dumont (1996) fait une observation similaire au lac Saint-Louis. Dans cette étude, les rendements de la pêche à la perchaude variaient de 3,64 à 9,38 perchaudes à l'heure à la dandinette, comparativement à des rendements de 0,17 à 0,42 perchaude à l'heure avec des brimbales (Dumont, 1996).
- Il a été démontré qu'à la pêche hivernale une brimbale appâtée avec un poisson appât mort génère un succès de pêche un peu plus faible (rendement de 0,119 perchaude à l'heure) qu'une brimbale appâtée avec un poisson appât vivant (rendement de 0,185 perchaude à l'heure; Brisson-Bonenfant et coll., 2010). En d'autres mots, les ménés morts permettent de capturer environ deux perchaudes sur trois et représentent donc une technique alternative légèrement moins efficace, mais somme toute très valable.

Pour un groupe de pêcheurs typique, l'utilisation de brimbales appâtées avec des ménés morts, combinées à l'utilisation de plusieurs dandinettes, représente la meilleure alternative à l'utilisation des poissons appâts vivants. Bien que cette approche ne puisse convenir à tous les adeptes de la pêche, mentionnons que le succès pourrait être encore plus intéressant pour les pêcheurs qui seront en mesure de se déplacer sur le plan d'eau de façon à explorer plusieurs secteurs au cours d'une même journée de pêche, notamment en utilisant des équipements spécialisés (p. ex., sonar).

Une modification des techniques de pêche, soutenue par une campagne d'information et de sensibilisation, pourrait donc permettre de limiter les répercussions potentielles des changements réglementaires apportés en 2017. Un nombre important (54 %) d'utilisateurs de poissons appâts vivants en hiver disent déjà diversifier leur technique de pêche en utilisant d'autres types de leurres. Les autres adeptes devront adapter leurs techniques de pêche, comme cela s'est fait ailleurs au Québec. À titre d'exemple, les pêcheurs du lac Saint-Jean ont fait évoluer leur pratique avec succès vers des techniques de pêche actives lorsque l'utilisation de poissons appâts vivants a été interdite sur ce plan d'eau dans les années 1980 (annexe 2). L'activité de pêche hivernale au lac Saint-Jean s'y est maintenue et l'on y a récolté près de 5 000 dorés en 2016 (Corporation de LACTivité pêche Lac-Saint-Jean, 2016). Autre exemple, une enquête de pêche réalisée au réservoir Baskatong à l'hiver 1995, soit cinq ans après l'entrée en vigueur de l'interdiction d'utiliser des poissons appâts vivants dans les eaux intérieures, révélait une augmentation de 45 % de l'effort de pêche sur ce plan d'eau, comparativement aux années 1984 et 1985 (Provost et Paré, 1995). Finalement, le cas de la pêche sportive à la perchaude au réservoir Choinière dans le parc national de la Yamaska est un autre exemple de succès de pêche hivernale au Québec sans poissons appâts vivants (LMV inc., 2015).